

# REFORMER OU MOURIR

Par Habib TOUHAMI



Dès le 25 Juillet 2011 au matin, la Constituante et le Gouvernement qui en émergera par la suite auront à régler des problèmes qui attendent une solution depuis plus de quarante ans. Aucune véritable réforme de portée structurelle digne de ce nom n'a en effet vu le jour dans notre pays depuis très longtemps. Un signe qui ne trompe pas: la note d'orientation de la III<sup>ème</sup> décennie de développement datant de 1980 et émanant du Gouvernement lui-même est restée lettre morte. Celle-ci avait pourtant clairement indiqué que certaines réformes structurelles devaient être introduites, faute de quoi le processus de développement du pays pouvait être condamné au freinage sinon au blocage. Rien n'y fût. Faut-il croire alors qu'en Tunisie s'applique aussi la célèbre formule du Général de Gaulle selon laquelle « depuis la Grèce antique, la Méditerranée prend les discours pour des réformes » et que l'on ne peut dès lors réformer « qu'à l'occasion d'une révolution ». Si l'on prend en considération l'immobilisme qui a caractérisé le pays durant quatre décennies, la réponse est évidemment oui. Tous les gouvernements qui se sont succédés à la tête de notre pays au cours de cette période ont manqué, soit de clairvoyance, soit de volonté politique, soit des deux à la fois. On peut naturellement épiloguer sur les effets additifs de la crise économique et financière de 1985-86 ou de la calamiteuse adoption du PAS dans les conditions où elle fut faite. On est aussi en droit d'incriminer le régime de Ben Ali, anesthésiant par définition et spoliateur par fonction. Il n'en demeure pas moins vrai que la société tunisienne elle-même n'a pas beaucoup montré d'exigence réformatrice, du moins jusqu'au 14 Janvier 2011, et il n'est pas sûr du tout que les choses aient changé véritablement depuis, si l'on se réfère aux programmes des partis ou au niveau actuel du débat politique.

Quoi qu'il en soit, la Tunisie ne peut plus continuer à refuser l'obstacle et à reporter ainsi ses déséquilibres structurels et ses défaillances politiques et économiques sur les seules générations futures. Le Gouvernement démocratique qui sera choisi par la Constituante aura donc à trancher dans le vif : fiscalité, politique de l'emploi et de la formation, développement régional, équilibrage de la carte sanitaire, financement de la Sécurité Sociale, stratégie industrielle, rapports sociaux, répartition et redistribution des richesses produites, l'école et son rôle dans la mobilité sociale, etc. Cette liste n'est évidemment pas exhaustive et il ne serait évidemment pas sérieux d'étalonner les réformes en fonction de leur urgence ou de leur incidence « multiplicatrice ». Ce serait totalement absurde dans la mesure où des interdépendances existent entre fiscalité, revenus et répartition des richesses produites par exemple. De même, la problématique de l'emploi et du chômage est grandement dépendante des réformes à initier dans la formation et l'éducation d'une part, la réorientation de l'investissement et l'adoption d'une vraie stratégie

industrielle d'autre part. Des liens d'interdépendance existent aussi entre les équilibres financiers de la Sécurité Sociale d'une part, le coût de l'assurance-maladie et le devenir du secteur public hospitalier d'autre part. Quant au modèle de développement lui-même, force est de souligner que depuis quarante ans l'on a continué à naviguer à vue, ballotté que nous étions entre un étatisme maladroit et honteux et un libéralisme rampant et sans perspectives. Ce fût d'autant plus grave qu'en matière économique, nos dirigeants ont constamment raisonné en termes de croissance alors qu'il s'agit en réalité d'un processus de développement. Or le développement signifie justement l'ensemble des changements dans les structures mentales et les habitudes sociales qui favorisent un entraînement réciproque entre les hommes et l'appareil de production.

## La réforme fiscale

Aucune véritable avancée démocratique n'est envisageable dans notre pays si l'on maintient tel quel le système fiscal actuel (je ne parle pas de textes d'application ou de moyens d'investigation et de contrôle qui doivent dans tous les cas être revus). Il faut que les choses soient clairement dites. D'abord parce que le principe d'égalité devant l'impôt est un principe constitutif de toute démocratie moderne et que le système tunisien est très loin de respecter ce principe de base. Ensuite parce que notre fiscalité est viscéralement antiéconomique au point où le maintien du système actuel ne peut que conduire à une impasse économique et par là même à mettre en danger l'expérience démocratique en cours.

Sur un total de 9508 MD de recettes fiscales en 2007, les impôts directs ont contribué à hauteur de 3697,6 MD contre 5810,4 MD pour les impôts indirects (38,7% et 61,3% du total des recettes fiscales). En 2009, la part des impôts indirects dans les recettes fiscales a atteint 60,2% contre 39,8% pour les impôts directs. Le fait que sur les trente dernières années, le poids des impôts indirects dans la somme impôts directs+impôts indirects ait baissé jusqu'à 60% en moyenne ne tempère que modestement le constat d'ensemble. De l'aveu même de la BCT, la stabilisation de la part des impôts directs dans les recettes fiscales est imputable essentiellement à l'efficacité de la retenue à la source dans le recouvrement de la fiscalité (62% en 2009 contre 56% en 2008). Autrement dit, la décélération imputable à la régression de la fiscalité pétrolière a été comblée par la fiscalité frappant les seuls revenus salariaux.

	1977	1987	1990	1997	2000	2002	2004
Impôts directs	22,6%	19,5%	18,4%	26,3%	27,9%	31,5%	34,0%
Impôts indirects	77,4%	80,5%	81,6%	73,7%	72,1%	68,5%	66,0%

La part des personnes physiques dans les impôts directs a été de 60% en moyenne sur la période 2001-2005, contre 40% pour les sociétés, un rapport inversé par rapport à la répartition de la VA au cours de la même période. Ce sont donc les salariés qui supportent la plus grande part des impôts directs puisque la retenue à la source sur les salaires représente, en moyenne par an, environ 45% des impôts directs contre 34% avant le PAS. Pour la période 1986-2005, les salariés ont pris en charge les  $\frac{3}{4}$  en moyenne des impôts directs payés par les personnes physiques. Comparativement au Maroc dont certains vantent à profusion les mérites en matière de

pondération salariale et fiscale, la part des impôts directs dans les recettes fiscales représentait 29,9% en 1990 contre 18,5% seulement en Tunisie. A l'inverse, la part des impôts indirects dans les recettes fiscales représentaient pour l'année considérée 62,8% au Maroc contre 81,5% en Tunisie.

**Part des impôts directs dans les recettes fiscales**

	1986	1987	1988	1989	1990
<b>Maroc</b>	23.5%	24.8%	24.2%	25.6%	29.9%
<b>Tunisie</b>	22.6%	19.4%	17.7%	18.5%	18.5%

Si l'on se place au niveau des prélèvements obligatoires, on constate que la part de l'impôt direct dans ceux-ci a constamment augmenté entre 1977 et 2004. Cette évolution est liée aux augmentations des impôts sur les revenus, ceux des salariés en particulier. Elle est venue combler la baisse continue de recettes douanières d'une part, les effets de la prédation exercée par le clan de Ben Ali d'autre part. On peut donc dire qu'au total, ce sont les salariés dont le revenu est soumis à la retenue à la source et les entreprises soumises au régime réel qui supportent l'essentiel de la charge fiscale au titre des impôts directs. Entre-temps, la part de l'impôt sur le revenu dans le PIB a augmenté plus rapidement que l'impôt sur les sociétés passant de 1,9% en 1990 à 4,1% en 2005 contre 1,9% en 1990 à 3,7% en 2005. En d'autres termes, la pseudo « réforme » fiscale de 1990 a constitué, pour les salariés, un marché de dupes puisque la charge qui pèse sur eux est passée de 1,6% du PIB en moyenne lors de la période 1986-1991 à 2,5% en moyenne pour la période 1992-2004 contre 1,7% et 2,3% du PIB pour les impôts sur les sociétés. En fait, la contribution des salariés dans le total des impôts directs encaissée par l'État est passée de 37% en 1962-1966 à 45,6% en moyenne en 2000-2002. Ceci est d'autant plus choquant qu'entre 1983 et 2001, le salaire réel moyen a augmenté de 1,05% pour l'ensemble de l'économie, soit moins de la moitié de l'augmentation de la productivité.

**Structure des prélèvements obligatoires en %**

	1977	1987	1990	1997	2000	2002	2004
Impôts directs	19,0	16,0	14,4	19,6	21,1	23,6	24,9
Impôts indirects	65,0	66,1	64,0	55,0	54,6	51,3	48,3
Impôts locaux	2,6	2,1	1,9	2,0	2,3	2,3	2,4
Cotisations sociales	13,4	15,8	19,8	23,3	21,9	22,8	24,4

Source : LA FISCALITE EN TUNISIE ET LA QUESTION DE LA COHESION SOCIALE. UGTT

Venons-en maintenant au caractère doublement injuste des impôts indirects. Si l'on prend l'impôt indirect qu'est la TVA, composante essentielle des impôts indirects, on constate qu'elle est payée de la même manière par le pauvre et le riche. Pour l'achat d'un kilo de couscous par exemple, le patron paie la même taxe que ses ouvriers. Une fois mis en relation avec le salaire ou revenu réellement touché, les petits revenus paient relativement beaucoup plus (n'oublions pas qu'en 2005, près de 52% des salariés du régime général de la CNSS avaient un salaire inférieur à 1 fois et  $\frac{1}{2}$  le SMIG). Or, près du cinquième des heures de travail pour un smicard sert à payer l'impôt sur la consommation. Ces données de base sont évidemment très éloignées des objectifs

visés par la note d'orientation de la III<sup>ème</sup> décennie de développement prônant l'équilibrage des recettes fiscales entre les impôts directs et les impôts indirects d'une part, entre les parts respectives des salariés et des non salariés dans les impôts directs sur les revenus d'autre part.

En tout état de cause, la répartition actuelle de la charge fiscale en Tunisie laisse à penser que le rôle redistributif incombant à la fiscalité est déficient et même pernicieux:

- Les prélèvements obligatoires n'ont pas eu l'effet égalisateur des revenus attendu. En effet, l'ensemble des prélèvements et des transferts n'a nullement réduit l'éventail des revenus. Cela tient au fait que l'impôt sur le revenu, quoique progressif, n'occupe en Tunisie qu'une place limitée parmi les prélèvements obligatoires, composés pour l'essentiel de prélèvements plus ou moins proportionnels (comme les impôts sur la consommation) ou faiblement progressifs (comme les cotisations sociales).
- Le niveau élevé des taux marginaux effectifs d'imposition (correspondant au cumul de l'augmentation des prélèvements obligatoires et de la baisse des transferts sociaux induits par l'augmentation des revenus) pour les hauts revenus semble plus théorique que réel.
- La valeur ajoutée des entreprises se répartissant en salaires, revenus des entrepreneurs individuels, intérêts, dividendes et profits non distribués, l'équité horizontale voudrait que ces cinq types de revenu soient traités fiscalement de la même façon. En d'autres termes, ils devraient être tous soumis à l'impôt sur le revenu (et accessoirement à la cotisation sociale). Mais notre système fiscal a choisi une autre voie où l'impôt sur les sociétés est de plus en plus marginalisé par rapport à l'impôt sur le revenu du travail. Question de « rentabilité » de l'impôt pour les pouvoirs publics dit-on, en particulier lorsqu'il s'agit de la retenue à la source pour les revenus salariaux, notoirement plus « payante ». De plus, certaines dispositions viennent soulager davantage tous les autres revenus, sauf le revenu du travail. Bizarrement, ces dispositions sont défendues par les pouvoirs publics au nom de « la sauvegarde de l'emploi ».

Il n'existe à vrai dire aucune preuve attestant l'existence d'une corrélation positive entre la diminution de l'impôt direct aux bénéficiaires des plus aisés et la croissance ou l'emploi. Le chantage à l'emploi, devenu une arme utilisée par les plus riches pour obtenir une baisse de l'impôt direct payé par eux (qu'ils ne paient d'ailleurs pas), n'est pas seulement immoral et inadmissible. Il est aussi irrecevable et trompeur. Dans un pays caractérisé par la fuite fiscale comme le nôtre, une plus juste prise en charge de l'impôt direct par les plus riches est susceptible de permettre aux pouvoirs publics, soit de baisser l'impôt indirect, soit de baisser l'impôt direct sur les revenus du travail, soit de rendre plus efficiente la politique de redistribution. Dans les trois cas, c'est la consommation publique et privée qui sera relancée avec des effets, toutes choses égales par ailleurs, nécessairement positifs sur la croissance et l'emploi. Il est donc temps de sortir du piège dans lequel nous a enfermé la pensée économique dominante qui vend la diminution des impôts comme la solution miracle à tous les problèmes économiques, à l'instar des charlatans d'antan vendant leurs mixtures douteuses comme le remède à toutes les maladies.

***Bref, notre fiscalité est doublement injuste. Elle ménage les ménages à haut revenu et pèse exagérément sur les classes moyennes. Elle taxe immodérément les revenus du travail***

*et allège volontairement la charge qui pèse sur les revenus du capital. Dès lors, elle ne peut être en situation d'assurer un minimum de cohésion sociale et de solidarité nationale. Pour inverser la tendance, il faut d'abord rendre « la contribution » aussi légitime que possible, car ce qui rend l'impôt illégitime, c'est sa partialité, son injustice et plus encore le mauvais usage que l'Etat fait des deniers publics : dépenses dispendieuses, projets coûteux ou inutiles, gaspillage, gabegie, corruption, absence de contrôle, déficiences en quantité, qualité et efficacité des services publics, etc. Toute réforme fiscale doit donc viser à réformer la philosophie générale de l'impôt (et non les textes d'application ou les moyens seulement) et à révolutionner les postures citoyennes à son égard.*

## **La réforme de la répartition des richesses produites**

La pensée économique de ces trente dernières années a été si contaminée par les thèses ultralibérales que la problématique de la répartition et de la redistribution des richesses produites ne trouve plus beaucoup d'intérêt, ni auprès des économistes, ni chez les politiques. Les monétaristes et leurs émules reaganiens et thatchériens ont réussi à faire de cette problématique un tabou, un épouvantail et l'antiéconomique par excellence. Les instances financières internationales, la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International en tête, leur emboîtèrent le pas pour condamner pêle-mêle « l'interventionnisme étatique », le volontarisme, la régulation sous toutes ses formes, le coût « prohibitif » de la protection sociale, la sauvegarde du pouvoir d'achat des salaires, les syndicats, etc. Par un curieux hasard, mais l'est-il vraiment, la montée de l'ultralibéralisme a coïncidé avec la résurgence des intégrismes religieux. **Quoi de plus logique en somme puisque les deux « intégrismes » s'accordent pour transférer la problématique de la répartition équitable des richesses produites de la solidarité à la charité, de l'Etat à la communauté.**

Il est vrai que la pensée économique a privilégié, dès l'origine, la problématique de la création des richesses par rapport à leur répartition. Seule la première a retenu l'attention de l'immense majorité des économistes, et d'abord celle du premier d'entre eux. En effet, Adam Smith ne traite que de la création des richesses dans son « *Enquête sur la nature et les causes de la richesse des nations* ». David Ricardo n'en arriva pas moins vite à la conclusion que l'étude de la nature et des causes de la richesse était « vaine et décevante » alors que la répartition des richesses constitue « l'objet propre de la science ». La « dérive » du politique procède d'une toute autre logique. Par tactique ou par désœuvrement idéologique, les hommes politiques (de gauche surtout) ont peu à peu abandonné le terrain de l'équité pour se placer sur celui de « l'efficacité », comme si l'on ne pouvait créer davantage de richesses qu'en usant de l'exploitation du plus grand nombre et comme si l'équité sociale ne pouvait favoriser, elle aussi, la création de richesses.

Or la prétention selon laquelle création de richesses et équité sociale sont antinomiques est fallacieuse dans la mesure où elle ne repose sur aucune construction théorique solide ni sur aucun résultat économétrique probant comme il est d'usage. De plus, la production des richesses et leur répartition ne constituent nullement deux questions distinctes, mais bel et bien deux aspects de la même question, à traiter et à articuler indistinctement l'un par rapport à l'autre. En fait, la mise à l'index de la redistribution des revenus par la chapelle ultralibérale obéit à une

règle plus politique que théorique. Il ne faut pas se leurrer : l'ultralibéralisme n'assoit sa crédibilité que sur des facteurs n'ayant que peu de rapport avec l'exigence scientifique proprement dite. Dans le cas présent, la pensée économique dominante sert les ultralibéraux anglo-saxons à légitimer leur vision du monde apportant ainsi la preuve que le crédit que l'on accorde à tel ou tel discours économique n'est déterminé en définitive que par les conditions politiques et socioculturelles qui règnent à un moment donné de l'histoire, c'est-à-dire par les rapports de force sur le plan mondial. Il n'est d'ailleurs pas innocent de voir cette mise en « index » aller très au-delà du champ économique puisqu'elle vise, fondamentalement, à circonscrire le rôle de l'Etat à l'exécution de ses missions régaliennes classiques (Administration, Police, Justice). Dans un pays comme le nôtre, ce chambardement culturel et politique a conduit à l'affaiblissement de l'Etat au-delà de tout ce qu'on peut imaginer, car à quoi servirait un Etat qui n'a plus les moyens ou la volonté de la régulation économique et sociale (oublié l'avertissement de Keynes selon qui « le capitalisme livré à lui-même ne peut que conduire à des crises chroniques »). Dans cette affaire, le double langage des institutions financières internationales atteint des sommets puisque celles-ci interdisent aux pays en voie de développement ce qu'elles consentent volontiers aux pays les plus développés : protection commerciale et douanière aux frontières, aides et subventions allouées aux agriculteurs et à d'autres groupes socioprofessionnels, compensation de certains prix, déficit public, etc. Aussi est-on arrivé à la situation grotesque où les politiques protectionnistes des pays développés coûtent aux pays en voie de développement plus de 100 milliards de dollars par an, soit deux fois plus que le montant de l'aide publique au développement qui leur est accordée (chiffre de 2003).

**Quel que ce soit le biais par lequel on examine la répartition des richesses produites en Tunisie depuis un quart de siècle, le résultat est quasiment le même : ce sont les classes moyennes et les salariés tout particulièrement qui ont payé le prix fort de la crise économique et financière de 1985-86, de la dévaluation du dinar, de la mise en branle du Plan d'Ajustement Structurel (PAS) et de la prédation exercée par Ben Ali et son clan.**

En effet, l'évolution des diverses composantes des revenus primaires (masse salariale+excédent net d'exploitation+revenus de l'Etat) avant et après le PAS montre que celui-ci a généré une répartition primaire radicalement différente au cours de la période 87-90 par rapport à la période 82-86. Ainsi la masse salariale, dont la part était en moyenne de 42.1 % au cours de la période 82-86 ne représentait entre 1987-90 que 38.2% de la somme des revenus primaires. Inversement, la part du capital est passée de 37.3% en moyenne entre 82-86 à 43.5% au cours de la période 1987-90. Les officiels expliquent cette dissymétrie par la nécessité de faire rattraper la part de capital dans la somme des revenus primaires considérant que les fortes augmentations de la masse salariale entre 82 et 86 ont pénalisé le capital. Cette façon de présenter les choses est évidemment critiquable. D'abord que la part du travail dans le PIB partait d'un niveau insuffisant en 82, et que c'est cette part qu'il fallait rattraper pour équilibrer la répartition des revenus en facteurs. Ensuite parce que entre 1982 et 1990, le PIB aux prix courants s'est accru à un rythme annuel moyen de 11.5%, mais que cette hausse à prix constants n'a été que de 3% en moyenne par année, et ce en raison de la hausse générale des prix. D'ailleurs le Patronat tunisien ne s'est pas gêné à l'époque de dire qu'il répercutera la hausse des salaires qui lui arracheront Gouvernement et Syndicats sur les prix (10% de plus de salaires engendrent 3% de plus en hausse des prix).

### Suppléments de revenu distribués aux facteurs de production en %

En % du PIB	Total facteurs	Salariés	Etat	Capital	Surplus
80/79	14,5	3,2	2,3	8,9	1,2
81/80	12,5	5,1	2,1	5,3	0,5
82/81	9,9	7,9	2,8	-0,8*	-6,2
83/82	10,6	5,7	3,2	1,7	0,7
84/83	7,3	1,3	1,0	5,0	-0,5
85/84	5,7	1,4	0,3	4,0	0,3
86/85	0,2	1,2	1,2	-2,3	-3,0
87/86	11,0	1,0	0,9	9,1	2,2
88/87	7,0	1,8	0,6	4,6	-1,4
89/88	10,2	3,0	0,0	7,2	3,9
90/89	13,3	1,9	1,4	10,0	6,3
82-86	6,1	3,1	1,6	1,5	-1,6
87-90	10,5	2,0	0,7	7,8	2,9

\*Un signe négatif désigne « un apport » effectué suite à une baisse du taux de rémunération unitaire.

Source : IEQ

Même quant il y a eu croissance et amélioration de la productivité, cela a profité au facteur capital. Dès la mise en place du PAS, les suppléments de revenu distribués aux facteurs de production ont d'ailleurs commencé à profiter davantage au facteur capital par rapport au facteur travail, inversant ainsi la tendance constatée pour la période 1982-86.

### Taux de croissance annuels moyens

Période	PIB	PIB aux prix de 1980	Productivité de travail	Productivité du capital
82-86	13,0%	2,9%	0,4%	-4,4%
87-90	11,1%	3,9%	1,7%	2,1%
82-90	11,5%	3,1%	0,7%	-2,8%

Source : IEQ

Toujours est-il que la masse salariale globale en Tunisie est passée, officiellement, de 48% du PIB en 1984 à 37,4% en 2003 et à 32% en 2009. Mais certaines autres estimations situent la part des salaires dans la VA à moins de 30% actuellement. La baisse continue de la part des salaires dans la VA s'explique aisément par le fait que le PIB à prix courants a augmenté en moyenne par an de près de 9% au cours des vingt-trois dernières années alors que les salaires nominaux (et non la masse salariale qui comprend les salaires+ créations+avancement) n'ont augmenté en moyenne que de 2,1%.

### Evolution du salaire moyen déclaré à la CNSS (Régime Général)

Année	Montant en D	Taux de croissance en %
1995	3243	3,96
1997	3521	4,43
1999	3835	4,65
2001	4345	6,34
2003	4707	4,01
2005	4870	3,09

Il est vrai que certaines évolutions démographiques et socioéconomiques ont accentué la tendance : féminisation accrue de la main d'œuvre employée dans les industries manufacturières et les services, extension de la précarisation. Si l'on veut saisir l'impact de la féminisation de la population active dans l'évolution du salaire moyen, l'on doit tenir compte de deux constats. Le premier concerne la part de la population active féminine dans la population occupée totale par secteur d'activité. En 2007, les services (57% du PIB) ont employé 49% de la main d'œuvre totale du pays dont près  $\frac{1}{4}$  de femmes. L'agriculture et la pêche (11% du PIB) ont occupé 18,5% de la population active dont 27,9% sont de femmes. C'est évidemment le secteur des industries manufacturières (17,1% du PIB) qui se distingue par la féminisation de sa population occupée, 19% de la population active globale dont 43,9% sont des femmes. Le second constat concerne le niveau des salaires par secteur d'activité. Si l'on considère le salaire annuel moyen pour l'ensemble de l'économie en 2000 par exemple (5235 dinars), on constate que les salaires les plus élevés ont été versés par les banques et les assurances (13482 D), les mines (11464 D), l'électricité (11402 D), les hydrocarbures (10542 D), le transport et communications (9455 D), l'Administration (8237 D) alors que les salaires les plus bas l'ont été par l'agriculture (1894 D), le textile et l'habillement (3363 D), le BTP (3546) et le commerce (3727 D).

**Evolution de la population active occupée féminine selon le secteur d'activité en 1000**

	2005	2006	2007	2008
Agriculture	158.0	163.3	157.9	147.4
Industries Manufacturières	249.8	255.3	257.8	263.1
Mines et Energies	2.9	1.7	2.4	3.4
B.T.P	3.3	2.2	3.1	5.4
Services	331.3	345.0	364.9	384.8
Non déclarés	5.6	18.8	19.8	14.5
<b>Total</b>	<b>750.9</b>	<b>786.3</b>	<b>805.8</b>	<b>818.6</b>

Source: Enquête Nationale sur l'Emploi (2005, 2006, 2007, 2008,)

L'évolution du salaire moyen déclaré à la CNSS (Régime Général) conforte cette analyse. Nonobstant le BTP, secteur utilisant relativement peu de femmes et dont le salaire annuel moyen déclaré s'est situé en 2005 au bas de l'échelle, les autres secteurs utilisant la main d'œuvre féminine se distinguent par des niveaux salariaux très bas : l'agriculture, textile, habillement, services, œuvres et associations.

**Répartition des salariés et de la masse salariale par branche (Régime général de la CNSS)**

Branche	Salariés en %		Masse Sal. en %		Salaire annuel moyen	
	2005	2000	2005	2000	2005	2000
Agriculture, Sylviculture, Chasse et Pêche	5,58	1,64	2,66	0,93	2.327	2.305
Industries extractives	1,75	2,01	4,19	4,09	11.698	8.301
Industries alim\$Habillement\$ Papier\$Meuble	29,58	29,70	26,45	24,14	4.355	3.320
Industries Chimiques et Métalliques	14,21	14,95	10,67	16,18	3.657	4.421
BTP	10,40	12,42	8,16	7,82	3.818	2.574
Electricité\$Gaz\$Eau\$Services sanitaires	0,04	0,09	0,06	0,05	7.363	2.038
Commerce de gros	3,83	3,82	5,51	4,71	7.005	5.031
Commerce détail\$Assurances\$Banques\$Immob.	8,84	9,73	16,30	14,17	8983	5.953
Transports et communications	4,20	6,33	8,19	9,35	9.485	6.037
Services\$ Œuvres et Associations	21,58	19,31	17,80	18,58	4.014	3.931



Pour sa part, l'évolution de la pyramide des salaires déclarés à la CNSS exprimés en SMIG et % montre que certaines restructurations sociologiques sont devenues patentées. La première est que les salariés qui touchent moins de 1,5 SMIG représente presque 52% du total des salariés. Certes, il y a une persistance des sous-déclarations des salaires, mais dans la mesure où l'ensemble des salaires peut être soumis à la même sous-déclaration, on peut estimer plus ou moins correcte la répartition en % des salaires déclarés. Pourquoi avoir choisi ces tranches de salaires et pas d'autres ? La raison est que l'on peut considérer que les ménages dont le chef est payé à l'intérieur de ces tranches peuvent être considérés comme appartenant aux classes moyennes les plus proches finalement de ce qu'on peut appeler les populations pauvres. Cette référence est tout cas nettement plus crédible que la classification des classes moyennes telle qu'est élaborée par l'INS (les classes moyennes correspondent d'après l'INS à une dépense moyenne annuelle par personne entre 585 dinars et 4000 dinars en 2000). La seconde remarque est que, parallèlement, le pourcentage des salariés payés au-delà de 6 fois le SMIG a nettement augmenté au cours des quinze dernières années passant de 2,5% de l'effectif total à 7,5%. On peut donc dire qu'il y a eu un double décrochage en haut et en bas transformant la configuration générale des classes moyennes d'une société en montgolfière à une société en sablier.

Evolution de la pyramide des salaires déclarés à la CNSS exprimés en SMIG

Paliers de salaires mensuels déclarés en SMIG	1990	1995	2000	2005
2/3 \$MOINS	12,1%	10,6%	10,9%	10,19%
]2/3 à 1]	15,5%	11,0%	11,6%	11,43%
]1 à 1,5]	30,7%	30,3%	30,3%	30,19%
]1,5 à 2]	14,3%	16,8%	16,1%	17,21%
]2 à 2,5]	8,5%	8,5%	7,7%	7,72%
]2,5 à 3]	5,7%	5,6%	4,9%	3,15%
]3 à 3,5)	3,8%	4,2%	3,4%	3,26%
]3,5 à 4]	2,5%	3,1%	3,5%	2,45%
]4 à 4,5]	1,7%	2,3%	1,3%	1,94%
]4,5 à 5]	1,2%	1,7%	1,6%	1,51%
]5 à 5,5]	0,9%	1,3%	1,3%	1,53%
]5,5 à 6]	0,6%	0,9%	1,3%	1,97%
Plus de 6	2,5%	3,9%	6,2%	7,44%

Source : CNSS

La répartition inégalitaire des richesses produites en Tunisie s'explique évidemment par l'adoption d'une politique économique basée sur l'encouragement de l'investissement dans des secteurs de peu de valeur ajoutée (textile, confection, chaussures, montage, première transformation) et par la « flexibilité » de la main-d'œuvre (d'où le réaménagement du Code de travail et la prédominance des CDD). Mais elle s'explique aussi par la quête d'une « légitimité » extérieure qu'offrait un satisfecit du FMI et de la Banque Mondiale au régime de Ben Ali. Heureuse coïncidence pour le régime : la prédation exercée par le clan et ses alliés économiques pouvait d'autant mieux passer pour de la dynamique économique. Cette « segmentation » tout à la fois sectorielle et politique a conduit tout naturellement à limitation de la hausse des salaires et par là même à faire baisser la part des salaires dans la VA. Le résultat est que les fruits de cette « libéralisation » ont profité au plus petit nombre et pas du tout à la masse, donnant lieu à une compression significative des salaires réels et à une répartition encore plus inégalitaire des richesses produites, surtout si l'on considère l'effet quelque peu anachronique des mécanismes de redistribution : impôt, transferts sociaux et Sécurité Sociale. Quant aux bienfaits supposés de cette politique libérale sur l'emploi, force est de constater que les créations d'emploi n'ont guère été à la hauteur de la demande, celle des diplômés du supérieur tout particulièrement.

Dans son rapport du 21 Février 2011, la CNUCED observe que « les méfaits d'une libéralisation rapide et mal ordonnée, d'ambitieux programmes de privatisation, de politiques macroéconomiques restrictives et de stratégies de croissance misant sur l'exportation sont nettement apparus dès les premières semaines de la deuxième décennie de ce troisième millénaire. Des pays vulnérables d'Afrique du Nord et d'Asie de l'Ouest, en particulier ceux n'exportant pas de pétrole, subissent d'importantes pressions sociales et politiques, même si la marge d'action dont ils ont besoin sur le plan économique pour mettre en œuvre des solutions appropriées n'a cessé de se réduire au fil des décennies. Le plus souvent, la libéralisation n'a pas permis d'empêcher la concentration des revenus ni l'arrivée d'innombrables jeunes chômeurs instruits des zones urbaines dont les perspectives d'emploi sont plutôt sombres ». Elle ajoute que dans ces mêmes pays « la libéralisation des marchés a réduit l'intervention de l'État dans l'économie, et les objectifs de plein emploi et de répartition équitable des revenus ont perdu leur prééminence. La libéralisation du secteur financier à laquelle on assiste depuis les années 90 a freiné la croissance et la création d'emplois, les banques centrales se préoccupant davantage de stabiliser les taux de change plutôt que de promouvoir l'investissement et le plein emploi ».

## **La réforme de la redistribution inversée**

La redistribution des revenus concerne plus particulièrement les diverses opérations par lesquelles la valeur ajoutée partagée au préalable entre les salariés, les propriétaires d'entreprises et les administrations publiques, est ensuite redistribuée du fait de l'action gouvernementale et de la Sécurité Sociale. En théorie, la redistribution vient donc corriger, après coup, les « méfaits » de la répartition primaire. Pour ce faire la redistribution dispose de trois leviers principaux : la fiscalité, les transferts sociaux et la Sécurité Sociale.

Nous avons déjà explicité le rôle pernicieux de la fiscalité dans la redistribution et montré ses limites. Il s'agit maintenant d'analyser l'impact des transferts sociaux sur la redistribution. Ceux-ci comprennent d'une part les prestations sociales en nature qui relèvent du champ de la protection sociale, d'autre part les transferts de biens et services individuels non marchands, en particulier l'éducation, la formation, la santé ainsi que les dépenses de la Caisse Générale de Compensation.

Si l'on considère les transferts d'éducation par habitant selon la tranche de dépenses, peu d'indications statistiques fiables couvrant les vingt-cinq dernières sont disponibles ou crédibles. En fait, le Gouvernement n'a plus publié de données chiffrées depuis 1986. On sait néanmoins qu'à l'époque, l'ensemble des transferts relatifs aux dépenses d'éducation s'était élevé à 32.000 dinars pour la tranche de consommation la plus basse (-100 dinars) et à 85.000 dinars pour la tranche la plus élevée (800 dinars et+). Cela résulte de la conjonction de deux phénomènes. D'une part la déperdition scolaire (l'abandon prématuré d'un cycle d'étude et le redoublement de classe) touche en priorité les classes défavorisées. D'autre part, le coût moyen d'éducation s'élève sensiblement du primaire au secondaire et du secondaire au supérieur. En d'autres termes, les moins nantis retirent des dépenses nationales d'éducation beaucoup moins de bénéficiaires que les ménages aisés, trois fois moins en moyenne.

Situation des transferts par habitant à la veille du VII Plan de développement (1987-1991)

Tranches de dépenses par personne et par an	Primaire Nombre moyen d'élèves pour 1000 ménages	Primaire Transfert par habitant en D	Secondaire Nombre moyen d'élèves pour 1000 ménages	Secondaire Transfert par habitant en D	Supérieur Nombre moyen d'élèves pour 1000 ménages	Supérieur Transfert par habitant en D	Total transferts en D
-100 D	1420	24.600	150	6.100	5	1.300	32.000
100-150 D	1440	26.500	230	10.200	9	2.000	38.700
150-250 D	1330	26.400	290	14.100	12	3.200	43.000
250-500 D	1000	22.500	415	22.900	22	6.500	51.000
500-800 D	710	17.500	460	28.000	40	13.600	59.000
800 D et +	510	14.800	420	30.000	105	40.800	85.000
<b>Ensemble</b>	980	22.000	380	20.900	35	10.600	53.500

On pourrait évidemment nous objecter que la mise en place de l'école de base a contribué à la diminution des déperditions scolaires qui touchent les classes les moins favorisées. On pourrait tout aussi bien faire valoir qu'en définitive les diverses « manipulations » opérées au niveau de l'admission au Baccalauréat et des taux de réussite dans le supérieur ont plutôt favorisé les classes moyennes inférieures. N'empêche, les résultats du bac montrent que ce sont les régions les plus développées ou les plus favorisées qui enregistrent les taux de réussite les plus élevés, sans compter les mentions. En 2009 par exemple, Sfax a occupé la première place en ce qui concerne la session principale (session déterminante en ce qui concerne les moyennes et les mentions) suivie de près par Sousse, Monastir, Nabeul, Mahdia, l'Ariana et Tunis alors que les gouvernorats de Gafsa, Kébili, Tataouine, le Kef et Kasserine occupent les dernières places. En moyenne et au cours de la décennie écoulée, le classement n'a que très légèrement évolué, les huit premières places revenant systématiquement aux gouvernorats les mieux placés alors que les dernières places sont toujours occupées par les mêmes gouvernorats. Ainsi en 2010 par exemple, c'est Sousse qui se classe premier (69%,29%) des admis dans la session principale suivie de Sfax (67,08%), Nabeul (66,77%), Mahdia (65,21%) et l'Ariana (62,52%) alors que Gafsa est bon dernier (40,88%), Kébili et Kasserine restant toujours à la traîne avec respectivement des taux de réussite de 42,84% et 45,2%. Ce constat exprime à lui seul le sentiment d'injustice et de marginalisation éprouvé par les principaux foyers de la révolte.

Résultats du baccalauréat par région en 2009 (session principale)

Rang	Gouvernorat	Taux en %	Rang	Gouvernorat	Taux en %
1	Sfax	60,87	13	Gabes	46,82
2	Sousse	59,18	14	Manouba	45,20
3	Monastir	58,54	15	Kairouan	44,18
4	Nabeul	55,74	16	Jendouba	42,50
5	Mahdia	55,10	17	Béja	41,01
6	Ariana	54,60	18	Sidi Bouzid	40,10
7	Tunis	53,23	19	Zaghuan	38,83
8	Bizerte	50,78	20	Gafsa	38,35
9	Médenine	49,54	21	Kébili	37,58
10	Tozeur	49,11	22	Tataouine	37,35
11	Ben Arous	48,39	23	Le Kef	36,31
12	Siliana	46,90	24	Kasserine	35,73

### Résultats du baccalauréat par région en 2008 (session principale)

Rang	Gouvernorat	Taux en %	Rang	Gouvernorat	Taux en %
1	Sfax	71,95	13	Manouba	53,05
2	Monastir	67,17	14	Kairouan	52,30
3	Nabeul	66,48	15	Siliana	51,66
4	Sousse	64,96	16	Tataouine	49,44
5	Tunis	63,73	17	Zaghouan	48,49
6	Mahdia	63,43	18	Béja	46,98
7	L'Ariana	62,60	19	Le Kef	45,44
8	Ben Arous	60,34	20	Sidi Bouzid	45,27
9	Médenine	58,20	21	Jendouba	43,33
10	Bizerte	55,52	22	Gafsa	42,50
11	Tozeur	54,90	23	Kasserine	42,00
12	Gabes	53,07	24	Kébili	41,00

L'accès aux soins n'échappe pas non plus aux disparités catégorielles et régionales. L'assurance-maladie est supposée amortir ces disparités, mais dans les faits, les revenus et le lieu de résidence annihilent grandement la répartition supposée égalitaire des bénéficiaires tirés par les ménages et les régions des dépenses nationales de santé. En effet, il y a ce qui relève de la répartition des moyens et des soins relevant de la Santé Publique entre les régions du littoral et les régions du Sud et de l'intérieur. Monastir et Kasserine ont à peu près la même population, mais Monastir dispose du double de médecins spécialistes par rapport à Kasserine et près de 50% de plus en ce qui concerne les généralistes. La population de Mahdia est inférieure à celle de Médenine, pourtant le Gouvernorat de Mahdia accapare le double des médecins de la Santé Publique par rapport à Médenine. Autrement dit, la répartition géographique des ressources humaines du Ministère de la Santé Publique obéit à d'autres considérations que la démographie, l'état sanitaire des populations ou l'accessibilité aux soins.

### Ressources humaines du secteur public de santé par gouvernorat

Gouvernorat	Population	Médecins Généralistes	Médecins Spécialistes	Gouvernorat	Population	Médecins Généralistes	Médecins Spécialistes
Gabes	307.713	57	27	Monastir	363.901	111	116
Gafsa	307.513	52	39	Sidi Bouzid	377.143	67	33
Mahdia	335.744	121	42	Kasserine	386.908	81	20
Sousse	433.709	162	177	Jendouba	404.783	58	33
Bizerte	483.086	100	52	Le Kef	272.352	52	29
Médenine	381.185	61	43	Ben Arous	371.745	76	11
Kébili	131.914	35	18	Tozeur	89.055	29	18

Source : Carte sanitaire Site MSP

Il y a ensuite ce qui relève de la répartition des moyens et des structures du secteur privé. L'essentiel des cliniques privées est en effet installé dans une zone du littoral qui va

schématiquement de Sfax à Bizerte. Il en est de même des médecins de libre pratique, des laboratoires d'analyse, des centres de dialyse, des services de transport sanitaire et de toute l'infrastructure sanitaire privée. Ceci n'a pas manqué d'induire des bénéfices plus substantiels à tirer de l'assurance-maladie selon que l'on réside à Kasserine ou à Tunis par l'effet même de la proximité par rapport à l'infrastructure sanitaire. S'y ajoute bien évidemment ce qui relève des disparités des revenus ou du positionnement social par région. Les plus nantis ont accès à plus de prestations sanitaires que les groupes de personnes les plus modestes et tirent plus de bénéfices des dépenses nationales de santé et de l'assurance-maladie. Il en est de même des régions les développées par rapport aux régions les moins développées.

**Infrastructure sanitaire privée par région en 2007**

	Cabinets dentaires	Cliniques	Officines	Médecins LP
District de Tunis	746	33	534	2429
Nord-Est	256	6	254	657
Centre-Est	483	19	456	1657
Ensemble	1485	58	1244	4743
Tunisie entière	1808	75	1775	5732

Source : MSP

Deux phénomènes sont à noter. La répartition très inégalitaire des centres de soins et des médecins du secteur et du secteur privé par région semble avoir influencé le choix du mode de couverture (soins directs ou remboursement) de l'assurance maladie. Il semble en effet que le choix du remboursement prédomine dans les régions développées et que le choix des soins directs recueille les faveurs des régions moins développées. Outre la proximité de l'infrastructure sanitaire, il est probable que le niveau du revenu ait joué aussi. La combinaison de ces deux facteurs a donc donné au choix du mode de couverture une explication socioéconomique évidente. Mais dans la mesure où le taux de cotisation à l'assurance maladie est unique, nous craignons d'assister, encore une fois, à une redistribution inversée.

En ce qui concerne les dépenses de la CGC, on sait et depuis longtemps déjà que l'injustice perdura tant que l'on compensera en aval, c'est-à-dire au niveau des prix, et qu'il faut de ce fait compenser en amont, c'est au niveau des salaires et des revenus. Les rafistolages de toute sorte n'auront aucune portée sociale réelle. Des solutions pratiques existent pourtant, telle le « transfert » de la compensation au niveau de la branche des prestations familiales de la Sécurité Sociale. En tout cas, la diminution de l'intervention de la CGC n'a pas conduit au résultat souhaité même si comparativement à l'évolution de la population et à la structure de consommation, les dépenses de compensation ont été stabilisées, ce qui n'est sans doute qu'un aspect secondaire du problème au regard de la problématique que nous posons ici.

**Evolution des charges de la CGC en MD**

Désignation	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Céréales et dérivées	261,6	216,4	126,4	152,9	181,2	150,2
Huiles végétales	56,4	77,0	57,6	42,2	34,0	49,2
Lait	25,0	20,4	10,9	11,8	9,8	7,8
Sucre	15,9	9,8	1,9	0	0	0
Papier scolaire	11,5	8,7	7,6	15,0	15,4	14,7
Autres	1,2	0,6	0,1	3,4	7,5	4,3
Total	370,6	332,9	204,5	225,3	247,9	226,2

S'agissant des bénéficiaires tirés par les groupes sociaux des dépenses nationales d'éducation et de formation, le problème doit être posé en relation avec la réforme à introduire au niveau du rôle de l'école dans la circulation sociale car faire payer les plus favorisés n'envoie plus d'enfants de milieux défavorisés à l'Université et ne les rend pas plus performants au baccalauréat. En effet, la plupart des reçus au bac, originaires de certaines régions, sont orientés vers les maîtrises et les filières courtes qui concentrent plus de 80% du chômage des diplômés du supérieur.

**Aucune politique redistributive des revenus sur le plan national ne peut être réellement efficace dans un espace géographique caractérisé par un fort déséquilibre régional.** Si l'on prend le soin de distinguer ce qui dans l'évolution de la distribution des revenus provient d'une part, des sources directes de revenus (poids grandissant des salaires dans les revenus par exemple et distribution de la population salariée occupée par région) et d'autre part, des sources indirectes (dépenses d'assistance à l'emploi, rendements des politiques régionales), on constate aisément que les secondes viennent conforter les premières et non point les corriger. Ceci explique, par exemple, que plus de 90% des crédits alloués aux divers programmes de soutien à l'emploi se concentrent en Tunisie dans les gouvernorats du littoral, c'est-à-dire dans les gouvernorats les plus développés, les gouvernorats où les niveaux de consommation (et donc de revenu) sont les plus élevés, les seuls gouvernorats qui accusent un solde migratoire interne positif. En effet, les emplois créés par le FONAPRA ou par d'autres programmes similaires sont pour ainsi dire alimentés par les revenus, et ils ne sont certainement pas à l'origine de la croissance elle-même. Un menuisier, un mécanicien, un charpentier ou un ébéniste s'installent dans la durée dans des régions qui disposent déjà d'une activité économique forte, génératrice de revenus d'un certain niveau.

Dans ce cadre, les enquêtes nationales sur le budget, la consommation et le niveau des ménages de 2000 et de 2005 montrent que la dépense annuelle moyenne par personne est nettement supérieure à la moyenne nationale dans le district de Tunis et la région du Centre-Est (région du Sahel + Sfax) et nettement inférieure dans les régions du Centre-Ouest et du Sud-Ouest (en l'absence de données statistiques sur les niveaux des revenus par région, force de recourir pour les situer aux indications indirectes données par l'enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau des ménages). Le District de Tunis se classe sur plan au premier rang suivie de la Région du Centre-Est et du Nord-Est alors que les régions du Centre-Ouest, du Nord-Ouest, du Sud se classent dans les derniers rangs. En 2005, les trois premiers rangs sont toujours occupés par les mêmes régions alors que la situation s'est aggravée dans les régions de l'Ouest.

Dépenses annuelles moyennes par région en 2000 et 2005 en Dinars Source : INS)

	Dép.moy.an/ P en 2000	Rang	Dép.moy.an/ P en 2005	Rang
District de Tunis	1761	1	2390	1
Nord-Est	1190	3	1613	3
Nord-Ouest	1103	4	1416	6
Centre-Ouest	909	7	1138	7
Centre-Est	1594	2	2084	2
Sud-Ouest	1017	6	1466	5
Sud-Est	1097	5	1826	4
ENSEMBLE	1329			

Ce phénomène est à mettre en parallèle avec le basculement démographique de la Tunisie vers le littoral. Certes il s'agit là d'un un phénomène qui remonte loin, mais son accélération relative « au bénéfice » des deux seules régions du District de Tunis et du Centre-Est (les deux seules régions dont le solde est positif) est certainement liée à la situation de l'emploi. En effet, si l'on analyse les causes de la migration intérieure, on s'aperçoit que la recherche d'emploi prime (nonobstant le regroupement familial comme il est d'usage) sur toute autre considération.

**Causes de la migration intérieure en 2004 (Source : INS)**

	Migrants en 1000	En %	Rang
Recherche de travail	117,1	26,4	2
Acquisition de logement	15,4	3,4	6
Amélioration des conditions de logement	21,2	4,8	5
Mariage	36,8	8,3	4
Regroupement familial	190,5	42,8	1
Etudes	50,8	11,4	3
Autres	12,8	2,9	7

On le voit, la cause fondamentale de la migration intérieure et de la disparité des revenus par région est l'emploi. En effet, le littoral accapare près de 92% de l'emploi industriel total et près de 77% de l'emploi salarié total. Le District de Tunis accapare à lui seul près de 28% de l'emploi salarié. Comparativement à son poids démographique, la région du Sahel+Sfax fait mieux puisqu'elle accapare 25,2% de l'emploi salarié. C'est ainsi que se conjuguent plusieurs effets: emploi, concentration administrative, encadrement, revenus salariaux les plus élevés, etc. Au total, le classement des régions par pourcentage de l'emploi salarié dans l'emploi occupé total correspond très exactement au classement des régions par niveau de consommation.

**Répartition de l'emploi salarié par région en 2004**

	Salariés	Population occupée	% des salariés	Part dans l'emploi salarié total
District de Tunis	592.119	717.324	82,5	27,6
Nord-Est	343.331	438.615	78,3	16,0
Nord-Ouest	211.637	328.376	64,4	9,9
Centre-Ouest	197.434	321.266	61,5	9,2
Centre-Est	541.457	687.197	78,8	25,2
Sud-Ouest	95.011	135.283	70,2	4,4
Sud-Est	167.140	226.624	73,8	7,8
TOTAL	2.148.129	2.854.685	75,2	100

**On ne peut donc pas dissocier dénuement individuel et dénuement régional.** C'est d'autant plus vrai que nous sommes en face à ce qu'on peut appeler « **une redistribution inversée** ». Non seulement la répartition primaire est inégalitaire, mais, en plus, les mécanismes de redistribution aggravent le caractère inégalitaire de la répartition primaire puisqu'ils sont eux-mêmes inégalitaires. Cela légitime d'agir d'abord sur la répartition primaire dans la mesure où ni la fiscalité, ni les transferts sociaux, ni même la Sécurité Sociale ne pourraient inverser la tendance si la répartition primaire reste trop inégalitaire. Il n'en demeure pas moins capital de

revoir le ciblage de la redistribution tout en agissant sur la répartition primaire. Se pose alors le problème de la politique salariale, une politique qui fait l'unanimité contre elle parce qu'elle ne prend suffisamment en considération trois contraintes : la compétitivité, l'équité et l'équilibre financier de l'entreprise et des finances publiques.

Une politique salariale est un compromis à trouver entre des contraintes économiques et financières d'une part, des contraintes sociales d'autre part. La fixation et l'évolution des salaires doit prendre en considération le mérite, la performance et la qualification. Or nos grilles de salaire ne traduisent nullement ces principes de base. De ce surcroît, ces grilles ne sont pas suffisamment aérées pour encourager la formation continue et pour dissuader la course effrénée vers les postes fonctionnels injustifiés. Le salaire doit exprimer aussi la reconnaissance de l'entreprise pour le travail effectué même si l'argent ne constitue pas le seul moteur de la motivation. Enfin, le salaire doit tenir compte de la situation de l'entreprise. Cela requiert l'instauration d'un climat social propice au dialogue et à la négociation sociale. Or, il y a peu d'entreprises où le climat social est sain. Pour l'instant, patrons et salariés se voient en ennemis inexpiables. Aucune véritable politique salariale ne peut voir le jour dans ces conditions. Par ailleurs, les rares textes relatifs à la fixation et l'évolution des salaires sont, ou contradictoires ou sibyllins. Sur ce plan, le Code du travail contredit les Conventions Collectives sur plusieurs points. Le pilotage rigide, centralisé et uniformisé des pouvoirs publics ajoute à l'incohérence. Le montant du salaire de base des grilles qui sert à composer la totalité de la grille est fixé plus par l'habitude ou l'acquis que par la spécificité de l'activité de l'entreprise. En somme, la fixation des salaires et leur évolution dépendent plus des décisions politiques ou des rapports de force sur le plan social et moins de la situation de l'entreprise et du secteur d'activité.

Comment expliquer les disparités de disparité que nous avons relevée plus haut ? Est-ce par le taux d'encadrement, la part des salaires dans la VA, la productivité, le degré de syndicalisation, l'influence sur l'économie en général ou la disponibilité de la main-d'œuvre, c'est-à-dire par la loi de l'offre et de la demande ? La réponse est évidemment très nuancée. Si l'on prend la part des salaires dans la VA comme référence, le niveau du salaire dans les hydrocarbures pourrait y trouver une explication plausible. Mais ce n'est pas le cas de l'électricité ou l'Administration. Si l'on prend en considération la productivité, le niveau du salaire moyen dans certains secteurs s'explique encore moins. Bref, aucune explication ne nous a semblée convaincante, y compris celle avancée par certains sur l'effet de la sensibilité sociale ou économique des transports ou des mines par exemple.

C'est pour dire que notre politique salariale doit être repensée de fond en comble. Pour ce faire, elle doit tenir compte des principes de base suivants :

1. **Globalement, l'évolution de la masse salariale doit tenir compte de l'évolution du PIB à prix courants.** Il s'agit là d'un principe global qui ne peut s'appliquer qu'en tenant compte de la part des salaires dans la VA. En effet, cette part varie entre 5% dans le secteur pétrolier et 70% dans le textile et l'habillement. Cela veut dire qu'une application uniforme de la corrélation risque de mettre en danger les entreprises les plus fragiles et les plus soumises à la concurrence étrangère.



2. **L'évolution des salaires doit tenir compte de l'évolution générale des prix puisque le salaire est lui-même un prix, celui du travail.** Mais entre l'application intégrale et uniforme d'une échelle mobile et l'ignorance de ce fait, il y a une marge. En tout cas la référence à l'évolution générale des prix est d'autant plus légitime que le salarié est en défaut de répercuter la hausse des prix sur autrui comme peut le faire le commerçant, le coiffeur ou le mécanicien.
3. **La fixation et l'évolution du salaire individuel doit tenir compte de la nature du poste de travail occupé, de la qualification, du mérite, de l'effort et de la productivité.** Il n'est ni équitable sur le plan social ni « payant » sur le plan économique de ne pas récompenser ceux qui produisent le plus d'effort ou ceux qui travaillent dans les conditions matérielles et psychologiques les plus difficiles. Les dispositifs actuels quant à l'avancement et « au rendement » sont tout sauf justes et productifs (le système de la notation tel qu'il est pratiqué tend à « infantiliser » en attribuant systématiquement des bonnes notes à presque tous).
4. **On ne peut déconnecter les salaires des effets négatifs ou positifs de la redistribution des revenus.** Autrement dit, la négociation sur les salaires doit être repensée par rapport à la politique des revenus et non pas être déconnectée de la fiscalité directe et indirecte ou de l'intervention redistributive de la Sécurité Sociale, les indemnités familiales tout spécialement.
5. **Il faut aérer les grilles des salaires afin d'encourager la formation continue et de décourager l'inflation des postes fonctionnels et des indemnités « spécifiques ».** Le salaire de base doit constituer la base du salaire et non une composante plus au moins marginale. Il faut aussi « personnaliser » les grilles autant que possible selon des modalités à convenir entre les partenaires sociaux.

Cependant, la refonte de la politique salariale pose des problèmes méthodologiques et pratiques d'une difficulté insoupçonnée. Le calcul de la VA sur le plan national est par exemple sujet à toutes les contestations. Il en est de même de la masse salariale et de ses trois composantes. L'indice des prix est lui-même très critiqué, et d'ailleurs très critiquable dès qu'il s'agit de prendre en compte la perte du pouvoir d'achat par tranche de salaires. A l'heure actuelle, le calcul des gains de productivité (en dehors du cas d'une entreprise travaillant à la chaîne et encore) reste très aléatoire. Quant à la répartition équitable de ces gains entre les facteurs, cela procède de l'objectif inaccessible. Bref, nous manquons de méthodes et d'instruments spécifiques. L'heure est peut être venue de créer un Institut indépendant du type CREDOC en France à moins d'étendre les prérogatives de l'actuel Institut de recherches sur la Sécurité Sociale à l'étude des revenus.

## **La réforme de l'école, instrument de la mobilité sociale**

Malgré ses succès, et ils sont indéniables, le système éducatif tunisien pose à l'heure actuelle toute une série de problèmes. Après la massification et ses résultats, l'heure est venue, me semble-t-il, de s'interroger sur les interdépendances entre la baisse du niveau général de l'enseignement et le mode de transmission du savoir. Le second problème est plus crucial encore. La confusion entre deux concepts, massification et démocratisation, a conduit à reconnaître au système éducatif un caractère démocratique qu'il ne l'est pas en réalité

Pour dire vrai, on ne sait pas à quoi s'en tenir sur le système de transmission de savoir actuellement en place: est-il du type structuré ou du type déstructuré ? Est-il généraliste ou spécialisé ? Est-il introverti et nombriliste ou ouvert sur la vie économique et marqué par la citoyenneté ? Nul ne le sait vraiment, à commencer par les enseignants eux-mêmes. Pour le profane et le parent d'élève que je suis en tout cas, ce système semble avoir dérivé moins d'une réflexion profonde sur le rôle multidimensionnel du système éducatif que d'une espèce de « pédagogisme » forcené. Il semble d'ailleurs que ce mode ait été concocté en dehors des intéressés, des spécialistes et des acteurs économiques. Jusqu'ici, le pouvoir politique a choisi de ne pas s'en préoccuper pour mieux afficher, et de la façon la plus ostentatoire qui soit, de forts taux de scolarisation comme si la massification de l'enseignement était la panacée. Le résultat est que le système éducatif tunisien a réussi cette insigne performance de transformer **une population globalement illettrée au départ mais relativement cultivée en une population relativement diplômée mais globalement inculte. Que l'Ecole Centrale de Paris soit gentiment rebaptisée « annexe des tunisiens » ne signifie pas pour autant que tout va bien dans notre système éducatif, loin de là.**

Toutes les études d'évaluation menées à ce jour ont montré l'extrême faiblesse des élèves tunisiens (et même des étudiants) en expression écrite, aussi bien en arabe qu'en français. Ceci est d'autant plus préoccupant que le système éducatif tunisien consacre 58% de l'horaire global à l'apprentissage des langues dont 30% pour la langue arabe et 28% pour la langue française, soit une moyenne nettement supérieure par rapport aux pays de l'Union européenne (30% seulement). Or la langue structure la pensée, d'où la difficulté de nos élèves et de nos étudiants à synthétiser et à réfléchir par eux-mêmes. Dans l'enseignement supérieur, peu de filières échappent à la critique (médecine et ingénierat), et ce n'est pas du tout un hasard. En effet, celles-ci accueillent les bacheliers les plus méritants et bénéficient des conditions d'enseignement et de formation très supérieures à la moyenne.

Selon les résultats de l'enquête diligentée par le *Programme International pour le Suivi des Acquis des Elèves* (PISA) de l'OCDE, la Tunisie a été partout classée parmi les dix derniers pays concernés par l'enquête de 2009. Sur les 65 pays, la Tunisie a été classée 56ème avec 404 points en matière de compréhension de l'écrit, contre 493 points en moyenne pour les pays de l'OCDE. Dans l'enquête PISA, les performances moyennes sont exprimées en points sur une échelle où la moyenne avait été fixée à 500 points lors de la première enquête réalisée en 2000.

Performances en lecture, comparaison internationale, PISA 2009

Pays	Moyenne	Rang
Shanghai-Chine	556	1
Corée	539	2
Finlande	536	3
France	496	22
Turquie	464	41
Dubaï	459	42
Brésil	412	53
Jordanie	405	55
Tunisie	404	56

Les compétences en mathématiques peuvent se définir comme « l'aptitude d'un individu à identifier et à comprendre le rôle joué par les mathématiques dans le monde, à porter des jugements fondés à leur propos, et à s'engager dans des activités mathématiques, en fonction des exigences de sa vie en tant que citoyen constructif, impliqué et réfléchi » (OCDE 2007). La moyenne des pays de l'OCDE pour 2009 en ce qui concerne les mathématiques est de 496 points, légèrement inférieure à la moyenne de PISA 2003. Les élèves tunisiens ont obtenu une moyenne de 371 points, se classant à la 60ème place, ex æquo avec l'Indonésie, et ne laissant derrière eux que les Qataris avec 368 points, les Péruviens avec 365 points, etc.

Performances en mathématiques, comparaison internationale, PISA 2009

Pays	Moyenne	Rang
Shanghai-Chine	600	1
Singapour	562	2
Hong Kong- Chine	555	3
France	497	22
Dubaï	453	41
Jordanie	387	56
Brésil	386	57
Tunisie	371	60

Le programme PISA définit la formation de base en sciences comme « les connaissances scientifiques de l'individu et sa capacité d'utiliser ses connaissances pour identifier les questions auxquelles les sciences peuvent apporter une réponse, pour acquérir de nouvelles connaissances, pour expliquer des phénomènes scientifiques et pour tirer des conclusions fondées sur les faits à propos de questions à caractère scientifique. La moyenne des pays de l'OCDE se situe à 501 points, loin derrière Shanghai la Finlande. Avec 401 points, la Tunisie a été classée 55ème avec 401 points, ex æquo avec le Monténégro et l'Argentine.

Performances en sciences, comparaison internationale, PISA 2009

Pays	Moyenne	Rang
Shanghai-Chine	575	1
Finlande	554	2
Hong Kong- Chine	549	3
France	498	27
Dubaï	466	41
Jordanie	415	51
Brésil	405	53
Tunisie	401	55

Venons-en maintenant au problème crucial du rôle du système éducatif dans la mobilité sociale. Selon la même étude effectuée par l'OCDE citée précédemment, la part en % de la différence de score selon le milieu socio-économique qui diminuerait si l'indice des stratégies de synthèse des élèves défavorisés était équivalent à celui des élèves favorisés s'est située à 20 en moyenne pour l'ensemble des pays de l'OCDE, contre 27 pour la Corée du Sud, 23 pour l'Allemagne, 17 pour Singapour, 14 pour le Qatar et 4 seulement pour la Tunisie. En d'autres termes, le milieu social

en Tunisie joue énormément quant à la compréhension et la maîtrise de l'écrit. Or, les élèves qui connaissent le mieux les stratégies les plus efficaces à adopter pour résumer l'information affichent des scores supérieurs à ceux des élèves qui les connaissent le moins. De plus, « l'écart entre les élèves issus des milieux les plus défavorisés et les plus favorisés pourrait diminuer si les premiers connaissaient aussi bien que les seconds les stratégies de synthèse les plus efficaces ».

La même conclue au demeurant que « les systèmes d'éducation les plus performants, c'est-à-dire ceux dont les performances sont supérieures à la moyenne et dont les inégalités socio-économiques sont inférieures à la moyenne, assurent l'égalité des chances à l'ensemble des élèves, quel que soit leur milieu socio-économique ». Certes, la performance scolaire d'un élève dépend des efforts qu'il consent ou qu'il est susceptible de consentir. Mais elle dépend incontestablement aussi de son environnement socio-économique et plus encore de l'établissement dans lequel il poursuit ses études, c'est-à-dire de la qualité des enseignants, des conditions de travail, de la discipline, etc.

Il s'avère donc que les observations fragmentaires que nous avons recueillies rejoignent les conclusions du rapport PISA 2009 pour soutenir que :

1. **Nonobstant l'impact du milieu socioéconomique, les élèves qui fréquentent un établissement dont l'effectif d'élèves est plus favorisé tendent à obtenir des scores plus élevés que les élèves inscrits dans un établissement dont l'effectif est plus défavorisé.**
2. **Les élèves qui fréquentent un établissement urbain affichent de meilleurs scores que les autres élèves, même après contrôle du milieu socio-économique.**
3. **Les établissements qui affichent un climat de discipline satisfaisant, des comportements positifs chez les enseignants et des relations positives entre élèves et enseignants tendent à être plus performants en compréhension de l'écrit.**
4. **Les systèmes d'éducation les plus performants tendent à donner la priorité au salaire des enseignants et non à la réduction de la taille des classes.**

L'implication spatiale, sociale et administrative quant à la réussite scolaire (universitaire aussi par le jeu des scores et des filières) constitue donc une réalité que ne peut masquer la massification de l'enseignement. On peut même affirmer que la massification s'est faite au détriment de la démocratisation de l'enseignement. En effet, la massification (ou démocratisation quantitative) du système scolaire désigne un phénomène de diffusion de l'instruction mesurée par l'accroissement des taux de scolarisation alors que la démocratisation (démocratisation qualitative) désigne l'égalisation des chances scolaires mesurée par l'indépendance entre niveau de diplôme et variables sociales (milieu social, sexe, lieu de résidence, etc.). De ce point de vue, la massification qui perdure est beaucoup moins démocratique qu'on ne le croit. Qu'a fait la Tunisie pour corriger le tir ? Rien ou presque rien.

Ceci est d'autant plus choquant que les inégalités du revenu et du patrimoine ne traduisent que partiellement l'ensemble des inégalités qui frappent certains groupes sociaux. **Les inégalités d'éducation sont en fait encore plus cruelles dans la mesure où elles pérennisent la reproduction sociale.** De plus en plus, les parents diplômés donnent naissance à des enfants diplômés. Le « capital culturel » finit par générer une concentration de privilèges et d'avantages que ne renierait pas le capital économique. Les inégalités économiques ne peuvent donc pas rendre compte à elles seules de la somme des inégalités sociales même si celles-ci découlent le

plus souvent des inégalités de revenu. Au surplus, les inégalités sociales sont multiples : inégalités face à la mort, inégalités d'accès à la culture, inégalités face à l'accès aux filières les plus rémunératrices, inégalités face au marché du travail, etc. Ces inégalités entretiennent entre-elles des relations étroites et complexes. Les inégalités de revenu engendrent les inégalités de patrimoine; ces dernières contribuant aux premières par le biais des revenus patrimoniaux. Les inégalités de conditions de travail engendrent les inégalités face à la maladie et à la mort. Les inégalités de logement contribuent aux inégalités sanitaires et scolaires. Bref, les inégalités économiques, sociales et culturelles forment un tout interactif, d'autre part elles contribuent à former un processus cumulatif au terme duquel les privilèges se regroupent à l'un des pôles de l'échelle sociale tandis qu'à l'autre pôle se multiplient les handicaps.

*Toutefois, les inégalités économiques pourraient être tolérées jusqu'à un certain point à la seule condition qu'elles se fondent sur la récompense de l'effort et des talents dans un contexte institutionnel garantissant l'accès de chacun aux mêmes possibilités d'épanouissement social et culturel. Autrement dit, les inégalités les plus insupportables sont celles qui suscitent les inégalités des « chances » en mettant des barrières à l'entrée et qui multiplient les passe-droits en faveur du plus petit nombre comme c'est le cas actuellement au niveau des filières et l'accès à l'emploi. Or l'égalité des chances signifie justement la possibilité donnée à chacun d'acquérir les mêmes moyens pouvant le conduire au succès économique et à espérer le même rendement que tout un chacun pour un effort comparable. Ce problème, crucial pourtant, n'a jamais été posé comme il convient. Outre l'indifférence des pouvoirs publics, il me semble que l'on décèle ici et là des rigidités sociologiques très prononcées. A cela s'ajoutent le rôle pernicieux du mode de répartition des maîtres et professeurs, le manque inégal et inexplicé de la discipline à l'intérieur de l'institution éducative et l'effet calamiteux des cours particuliers. Autant dire que c'est sur ces trois derniers points qu'il faut agir au plutôt.*

## **La réforme de la politique de développement**

Pour bien situer les choses, distinguons d'abord entre freinage et blocage du développement. Le freinage signifie en substance le ralentissement de la croissance, c'est-à-dire la baisse du taux d'accroissement du PIB ou du produit par tête (encore que la hausse du produit par tête peut résulter de la baisse de la natalité). Le blocage se réfère à l'atteinte d'un seuil au-delà duquel aucun développement n'est possible. En dépit de tout ce qui a été écrit sur les « performances » relatives de l'économie tunisienne par rapport à ses concurrents et ses voisins, la situation dans laquelle se trouve la Tunisie s'apparente davantage au blocage qu'au freinage du développement. Nonobstant la problématique de l'extraversion, du niveau du taux d'intégration industrielle ou encore de la stagnation relative de la productivité des facteurs, la Tunisie souffre du décalage entre les mentalités, les attitudes et les habitudes sociales d'une part, l'évolution de la technique et de l'environnement économique intérieur et extérieur d'autre part. L'ouverture à l'étranger a ancré des aspirations de consommation qui correspondent très peu aux contraintes économiques du pays. Tous les spécialistes du développement s'accordent en effet à dire que les formes les plus répandues et les plus pernicieuses de blocage sont engendrées par un milieu institutionnel

défavorable donnant libre cours à l'économie souterraine au détriment de l'économie institutionnelle: concurrence déloyale, fraude fiscale, marché noir, corruption, vol de biens publics, exportation de capitaux. Il ne fait aucun doute que sous cet angle, le régime Ben Ali a été à l'origine du blocage de notre processus de développement.

Le déblocage ne peut se réaliser au seul moyen de l'assainissement des finances publiques, de la correction active des quasi-mécanismes du marché, etc. Cela veut dire que l'on doit viser l'élimination de l'économie souterraine et des interférences parasites, mais que l'on doit aussi procéder à la rénovation de ce que les marxistes appellent la superstructure, c'est-à-dire les rapports de production. Il s'agit en l'occurrence, de faire évoluer les mentalités et les canons sociaux afin qu'ils puissent répondre favorablement à l'emballement de l'appareil productif. Après tout, la consommation, l'investissement, l'épargne, le travail et les innovations sont le fait des hommes, et ce sont eux qui décident finalement.

Pour apporter du crédit à ce type d'assertion, plaçons-nous dans un schéma où l'altération du processus de développement résulte de la combinaison de trois facteurs essentiels: les agents, les buts et les moyens. Dans ce cas, c'est la combinaison de ces paramètres qui déterminera la nature du changement prévisible ou à apporter. Pour ce faire, nous partons de la définition de Rudolf BICANIC selon laquelle le changement est conçu comme le remplacement du modèle de développement existant par un nouveau modèle de développement.

**Agents, buts, moyens et nature du changement**

<b>Agents</b>	<b>Buts</b>	<b>Moyens</b>	<b>Nature de changement dans la politique de développement</b>
Sans changement	Sans changement	Sans changement	—> <b>Conservatisme</b>
Sans changement	Sans changement	Changement	—> <b>Libéralisme</b>
Sans changement	Changement	Sans changement	—> <b>Gradualisme</b>
<b>Changement</b>	Sans changement	Sans changement	—> <b>Dictature, régime militaire</b>
Changement	Changement	Sans changement	—> <b>Réformisme</b>
Sans changement	Changement	Changement	—> <b>Révisionnisme</b>
Changement	Changement	Changement	—> <b>Révolution</b>

Ce schéma explique aisément ce qui s'est passé en Tunisie. Le régime de Ben Ali a changé les agents (son clan et ses affidés se sont substitués aux agents légitimes), mais pas les buts et les moyens de la politique du développement. Cela ne pouvait conduire qu'à la dictature. Pour se disculper de leur entente avec le régime à ses débuts, certains ont avancé leur bonne foi, d'autres la nécessité d'accorder un préjugé favorable à tout nouveau régime qui vient de s'installer. Sans souhaiter leur jeter la première pierre, on peut toutefois leur faire remarquer que la dérive du régime vers la dictature était pour ainsi inscrite dans les gènes du régime et que leur démarche dilatoire constitue une échappatoire ridicule et plus encore une insulte au simple bon sens.

Qu'en est-il maintenant pour l'avenir ? A l'heure actuelle, trop d'éléments manquent pour le prédire : carte politique de la future constituante, nature du régime adoptée, degré de cohésion et de détermination des « agents », composition du futur Gouvernement, etc. On peut toutefois considérer que trois perspectives sont envisageables (j'exclue les autres, en particulier la dictature). La première, la plus plausible dans les conditions actuelles, consiste en l'utilisation des

mêmes moyens qu'auparavant, mais avec de nouveaux agents pour atteindre de nouveaux buts. On versera alors dans le réformisme. La seconde pourrait voir une utilisation d'autres moyens par les mêmes agents afin d'atteindre de nouveaux buts. Dans ce cas, c'est le révisionnisme qui prévaudra. La troisième consistera évidemment en un changement tout à la fois des agents, des buts et des moyens. C'est ce qu'on peut appeler une révolution. En dépit de tout ce qui se dit, nous en sommes loin actuellement. Car dans ce cas, c'est une autre politique de développement qu'il faut adopter, différente en tous points de la précédente, dans ses moyens, ses objectifs, sa philosophie générale, etc.

**Outre l'instabilité politique et ses effets paralysants sur l'action publique, le régime des partis qui nous attend par suite de l'adoption d'un mode de scrutin qui lui est favorable ne constitue évidemment pas la meilleure solution institutionnelle pour réaliser les réformes structurelles urgentes que le pays attend.**

### **Développement, Productivité, Revenus**

Le développement en tant qu'action et résultante de la même action requiert invariablement la dynamisation du triptyque *Productivité—>Revenus—>Profil de la demande*. Autrement dit, l'amélioration de la productivité, toutes les productivités, constitue une condition nécessaire à la pérennisation de tout processus de développement. Curieusement, cette problématique n'a jamais été posée comme il convient dans notre pays. L'amélioration de la productivité n'a été évoquée par le Gouvernement ou le Patronat que pour refuser des augmentations de salaires. Chacun sait pourtant que l'amélioration de la productivité dépend, outre le facteur travail, de plusieurs autres facteurs ainsi de leur combinaison : accroissement du capital par travailleur, taux d'encadrement, utilisation rationnelle du stock de capital, formation, organisation du travail, progrès technique. Autant dire que l'erreur commise, méthodologique, psychologique et politique, a été grandement préjudiciable.

Sur le long terme, l'amélioration du pouvoir d'achat des salaires et des revenus dépend essentiellement de l'évolution de la productivité. C'est ce qui explique que les prix des produits et services du tertiaire varient peu dans le temps alors que ceux du primaire et du secondaire baissent (avec des rythmes différents). Plus simplement encore, l'artisan-tailleur ou le coiffeur ne passent beaucoup moins du temps à coudre un costume ou à couper des cheveux parce qu'entre-temps, les aiguilles et le ciseau sont devenus plus modernes. Rapportés au niveau général des prix par pays, le prix d'une coupe de cheveux est à peu près le même dans tous les pays et par tous les temps. Par contre, le prix (relatif) d'une cuisinière ou d'un téléviseur est nettement plus élevé il y a quarante ans que maintenant et il l'est davantage encore dans les pays moins développés que dans les pays très développés. Quant au prix d'un kilo de pommes ou de farine, il a lui aussi baissé relativement dans le temps, mais à un rythme inférieur à celui du téléviseur par exemple. Toutefois, ce prix a plus baissé aux USA qu'en France et davantage encore en France par rapport à la Moldavie ou le Pakistan. La raison est toujours la même : la productivité.

Prix réels de divers biens et services par pays en 1960

Pays	Salaire horaire du manœuvre en monnaie locale	Prix réels					
		Quintal de blé	Kg de sucre	KWh d'électricité	Poste radio	Place cinéma	Coupe cheveux
USA	2	4	0,15	0,02	7,5	0,6	0,8
Grande-Bretagne	2,5	5	0,27	0,02	37	0,6	0,7
France	2,5	16	0,45	0,13	50	0,8	1,1
Allemagne Fédérale	2,5	17	0,40	0,03	32	0,6	0,8
Hongrie	7,2	31	1,45	0,15	110	0,8	0,7
Côte-d'Ivoire	40	50	1,60	0,90	190	1,2	1,2

Source : J/J Fourastié (Pouvoir d'achat, prix et salaires)

Quelques commentaires s'imposent. Les pays à haut niveau de productivité (USA) se distinguent par des prix des « primaires et secondaires » bas par rapport à des pays moins développés qu'eux (France par exemple) et nettement plus bas encore par rapport aux pays en voie de développement. Par contre, le prix salarial des produits et services à faible effet de progrès technique est pratiquement constant. A l'inverse, le prix des produits à fort effet continu de progrès technique baisse dans le temps. Globalement donc, c'est la productivité qui détermine l'évolution du pouvoir d'achat sur le long terme. Cependant, la plupart des biens et services ne sont exclusivement ni d'origine primaire, ni secondaire ou tertiaire. En fait, l'on se trouve assez souvent devant des situations intermédiaires où le produit ou le service contient des doses variables allant du primaire vers le secondaire, tels certains produits des IAA (concentré de tomates par exemple). Cela est évidemment dû au progrès technique. Il ne faut pas non plus mésestimer les effets de l'action publique et de l'inflation. Dans les pays où les prix sont plus ou moins fixés ou encadrés par l'Etat, la relation prix-productivité peut être grandement altérée. Mais sur le long terme et nonobstant l'impact des effets exogènes ou extérieurs, la productivité constitue le facteur prépondérant de l'évolution des prix des produits et services, de la baisse des prix réels (ou salariaux, c'est-à-dire le rapport du monétaire d'un produit ou d'un service à la valeur monétaire du salaire) et de la hausse du pouvoir d'achat (c'est à dire le rapport de la valeur monétaire du salaire au prix monétaire d'un produit ou service).

Quoi qu'il en soit et aux termes des seules rares études connues, il s'avère que les productivités partielles des facteurs aient connu au cours de la période 1983-1993 une évolution en dents de scie. Selon les constats de l'IEQ, il y a eu un avant et un après PAS. En effet, l'évolution de la PGF (Médiane de la productivité globale des facteurs) montre que celle-ci a connu une période décroissante entre 1983 et 1987 et une période globalement croissante entre 1988 et 1993. Au total, la PGF s'est accrue de 2,24% en moyenne annuelle lors de la période. La raison est que la valeur ajoutée n'est devenue régulièrement croissante qu'à partir de 1988 alors que le stock de capital a évolué irrégulièrement et que l'emploi a globalement fléchi, d'où une évolution de la productivité du travail et du capital presque identique.



**Croissance du produit, des facteurs de production et de la productivité (1983-1993)\***

Secteurs	Produit Y	Capital K	Travail L	Productivité du capital Y/K	Productivité du travail Y/L	K/L	PGF**
IAA	-4,90%	-0,31%	+0,05%	-2,25%	-2,09%	0,55%	-2,33%
IMCCV	4,44%	2,17%	0,15%	5,05%	5,24%	1,97%	5,25%
IME	4,63%	0,63%	0,43%	3,64%	3,54%	0,95%	3,60%
Chimie	13,76%	1,78%	4,45%	13,65%	13,81%	0,65%	13,78%
THC	3,33%	0,98%	6,06%	3,28%	-0,69%	-3,58%	-0,17%
IMD	5,22%	-1,50%	-0,73%	5,15%	5,76%	0,15%	5,39%
Industries manufacturières	4,27%	0,28%	2,12%	3,29%	2,50%	0,13%	2,59%
BTP	-0,98%	-7,73%	-1,70%	4,00%	0,07%	-2,76%	1,13%
Transport-Communication	0,49%	-5,45%	-1,46%	5,95%	0,26%	-3,31%	0,77%
Tourisme	3,02%	-4,23%	-1,96%	7,34%	3,95%	-3,57%	4,16%
Ensemble de l'économie	1,91%	-0,87%	0,66%	3,08%	1,91%	-0,30%	0,77%

Source : IEQ

\*Croissance moyenne calculée par régression sur la période 1983-93, \*\* PGF=Médiane de la productivité globale des facteurs.

On remarquera que les secteurs ou branches qui se caractérisent par une plus forte progression de l'intensité capitaliste sont ceux qui ont connu la plus forte progression du produit et de la productivité des facteurs et qu'en l'absence de cette interrelation, l'amélioration de la productivité du travail se fait au détriment des revenus salariaux. Il y a lieu de constater aussi que sur ce plan, ce qui se passe dans les industries manufacturières ne s'éloigne pas beaucoup de l'évolution de ces mêmes grandeurs dans l'ensemble des activités économiques.

Venons-en maintenant à la seconde partie du triptyque. L'augmentation des revenus réels conduit, par palier, au transfert des dépenses de consommation de la satisfaction des besoins primaires (alimentation) à la satisfaction des besoins secondaires (logement, habillement...), de la satisfaction de ceux-ci à la satisfaction des besoins en loisirs, culture, etc. Cette « translation » se traduit par une certaine évolution des coefficients budgétaires (ou le rapport de dépense consacrée à un bien ou service particulier, comme l'alimentation, par exemple, à la dépense totale). Manifestement, l'évolution des coefficients budgétaires en Tunisie a été incohérente, et même régressive. En effet, la part des dépenses consacrées à l'alimentation dans le total des dépenses de consommation reste élevée (35% en 2005) en dépit de l'intervention de la Caisse Générale de Compensation. Ce coefficient budgétaire a d'ailleurs connu un retournement de la tendance très significatif entre 1985 et 1990 suite à la baisse progressive des revenus salariaux en termes réels et aux effets spécifiques du PAS. On peut remarquer aussi qu'à la différence de ce qui s'est passé ailleurs, les coefficients budgétaires affectés au logement ou à l'habillement par exemple n'ont pas du tout évolué dans le sens d'une modification remarquable du profil de consommation des ménages. Quant au coefficient budgétaire affecté à la culture, les loisirs et l'enseignement, on ne peut pas dire qu'il ait évolué dans le sens de la dynamisation du processus de développement.



Le développement, rappelons-le, est « la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rend apte à faire croître, cumulativement et durablement son produit réel global ». Il s'agit donc de phénomènes qualitatifs, sociaux et culturels soumis à ce qu'on peut appeler une « destruction créatrice », alors que la croissance n'est que d'ordre quantitatif et que des « poches » de croissance peuvent exister par simple inertie de tendance ou sous l'effet de dopants artificiels (exportations).

En somme, le problème de l'amélioration de la productivité doit être posé, de la façon la plus sérieuse et la plus urgente qui soit. Aucun processus de développement ne peut survivre à la stagnation ou à la régression de la productivité. Partant de là, deux axes sont à explorer concomitamment. Il s'agit d'abord d'agir sur la répartition sectorielle de l'investissement. Des contraintes relatives au chômage peuvent nous dissuader de privilégier l'accroissement des investissements dits capitalistiques. Des contraintes budgétaires ou financières ou internationales peuvent nous dissuader de privilégier l'amélioration de notre taux d'intégration industrielle. Mais l'on sait tous que l'amélioration de la productivité, des revenus et de l'emploi lui-même à moyen terme sont à ce prix. Même quand il s'agit d'activités plus riches en emploi qu'en capital, la confection par exemple, l'amélioration de la productivité est possible parce que nécessaire. Des contrats peuvent être établis par l'Etat et les partenaires sociaux pour surveiller, année par année, l'évolution de la productivité des entreprises, moyennant des encouragements spécifiques et la garantie que les gains seront équitablement partagés.

## VA et intégration industrielle

Dès l'abandon de la politique « socialiste » fin 1969, « l'obligation ardente » de l'intégration industrielle a été mise en retrait. Il faut dire que la politique « libérale » (sur le plan économique s'entend) a été basée sur l'encouragement de l'exportation. Pour sa part, le tout à l'exportation a généré la transformation structurelle de l'économie nationale, faisant de l'industrie manufacturière tournée vers l'exportation « le moteur » de l'économie des biens, au détriment des services et de l'agriculture. Au sein même de l'agriculture, l'encouragement des activités exportatrices s'est effectué au détriment des cultures vivrières et de la production destinée au marché local. Autant dire que la politique libérale, jamais remise en cause depuis, a éludé plusieurs problématiques : le développement inégal sectoriel, le développement inégal régional, l'extraversion des pôles de développement, etc.

Nonobstant ces questions de fond, le développement des industries de transformation et de montage, des industries à faible productivité et de moindre valeur ajoutée, a fini par avoir des incidences négatives sur la balance en devises notamment, et ce en raison de l'élasticité des importations par rapport aux exportations. Entre 1975 et 1985 par exemple, l'accroissement de 1% des exportations a accru les importations de 1,5% en moyenne. Lors de la même période, le solde courant de la balance des paiements a été multiplié par 6,6 ; la part des importations dans le PIB est passée de 35,8% en 1975 à 42,3%. Entre 1972 et 1981, l'accroissement en volume des importations en matières premières et en demi-produits a été 11,2% en moyenne (12,2% pour les

importations en biens d'équipement) contre moins 7% pour les exportations. Ces faits étaient annonciateurs de toutes les difficultés économiques et financières rencontrées par la suite.

Evolution de la part des intrants importés dans la consommation intermédiaire totale au prix constants de 1972

Année	1972	1976	1979
Industries agricoles et alimentaires IAA	18,7%	20,1%	25,0%
Matériaux de construction et du verre MCCV	30,4%	29,7%	28,2%
Industries mécaniques et électriques	46,6%	51,5%	54,9%
Industries chimiques IC	35,7%	36,2%	37,3%
Textile, cuir et chaussures ITHCC	52,4%	46,0%	47,2%
Industries manufacturières diverses	45,6%	47,6%	49,3%
<b>Ensemble des industries manufacturières</b>	<b>29,9%</b>	<b>32,5%</b>	<b>36,6%</b>

Source : IEQ

Deux remarques s'imposent au vu de ce tableau. La première est que dans l'ensemble, le degré d'intégration de l'industrie manufacturière tunisienne a baissé au fur et à mesure que l'économie tunisienne s'est arrimée à la charrette de l'économie internationale. La deuxième est que la Tunisie a raté le coche dans les années soixante-dix parce qu'elle n'a pas su profiter d'une conjoncture financière favorable pour tenter d'améliorer le taux d'intégration de l'industrie manufacturière et de l'économie en général.

A l'heure actuelle, le bilan en termes d'échanges avec l'extérieur des industries manufacturières semble s'être amélioré puisque le taux de couverture moyen sur la période 2004-2008 a été de 82 % un maximum de 85 % en 2005 résultant d'une amélioration relative des exportations. Mais ce bilan cache de vraies disparités par branche et, plus encore, l'impact négatif du manque d'intégration de l'industrie manufacturière dans son ensemble.

TAUX DE COUVERTURE DES INDUSTRIES MANUFACTURIERES (2004-2008) en %

Branches	2004	2005	2006	2007	2008
Industries agricoles et alimentaires IAA	118	112	121	79	71
Matériaux de construction et du verre MCCV	112	145	139	146	140
Industries mécaniques et métallurgiques	19	22	24	25	26
Industries électriques, électroniques et de l'Electroménager	73	86	82	98	106
Textile et Habillement	150	152	148	147	148
Cuir et chaussures	191	209	197	167	160
Chimie	94	98	98	98	162
Industries diverses	35	31	36	38	41
<b>Ensemble des industries manufacturières</b>	<b>82</b>	<b>85</b>	<b>81</b>	<b>77</b>	<b>82</b>

Source : Institut National de la Statistique

En effet, les importations des industries manufacturières ont augmenté régulièrement durant la période 2004-2008 en passant de 13 042 MTND en 2004 à 22 974 MTND en 2008. Ainsi le taux de croissance annuel moyen des importations a été de 15%. Au cours de la même période, les exportations des industries manufacturières ont presque doublé durant la période 2004-2008 en passant de 10 646 MTND en 2004 à 18 951 MTND en 2008, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 16%. Peu de marges de manœuvre sont ainsi offertes. Au demeurant, ce sont les industries électriques, électroniques et de l'Electroménager ainsi que les industries mécaniques et métallurgiques qui accusent le taux de couverture le plus handicapant.

En termes de part de la valeur ajoutée par rapport à la production en valeur, les données s'inversent (sauf pour les MCCV). En effet, cette part s'est située en 2008 à 21,2% pour l'ensemble des industries manufacturières, soit un niveau très significatif de la faiblesse d'ensemble de l'industrie nationale. Pour les MCCV, la part de la VA par rapport à la production atteint presque 40%. Elle est moyenne dans la chimie et très basse dans l'industrie du cuir et de la chaussure. Ce n'est certainement pas un hasard si les MCCV se sont classées en tête de liste dans la mesure où c'est cette branche qui a su mieux profiter des transferts technologiques à travers la mono cuisson par exemple. C'est d'ailleurs cette même branche qui utilise le maximum d'intrants locaux, et c'est toujours cette même branche qui a vu le prix de ses produits baisser considérablement, aussi bien en termes courants qu'en termes constants. A l'inverse, les IMM et les IEEE n'arrivent toujours pas à tirer l'industrie manufacturière vers le haut alors qu'elles occupent une position stratégique et qu'elles ont un impact décisif aussi bien en termes d'intégration et de valorisation de la valeur ajoutée qu'en termes de bilan en devises.

**VA/ Production des industries manufacturières**

Branche	2004	2005	2006	2007	2008
Chimie	22,8%	22,7%	22,6%	21,0%	19,0%
IEEE	29,1%	29,2%	29,6%	29,7%	29,5%
IMM	27,7%	27,8%	28,0%	28,0%	28,2%
Agroalimentaires	27,1%	27,1%	26,9%	26,8%	26,8%
MCCV	37,4%	37,6%	37,3%	37,5%	37,7%
Textile et Habillement	32,0%	32,0%	32,0%	32,0%	32,0%
Cuir et chaussures	12,8%	30,0%	12,1%	10,5%	8,3%
Industries diverses*	35,8%	35,7%	35,7%	36,0%	36,1%
Ensemble	27,6%	23,2%	23,1%	21,8%	21,2%

\*Les industries diverses regroupent les branches : « Bois, Liège et Ameublements », « Pâte, Papier et Carton », « Plastique » et « Divers ». Il s'agit de 7000 entreprises, dont 742 emploient 10 personnes et plus. L'emploi total est de 38.397.

L'interrelation productivité-intégration industrielle -valeur ajoutée est largement confirmée par les données relatives à la contribution des diverses branches de l'industrie manufacturières au PIB. En 2009, les MCCV ont contribué pour 9,2% du PIB total du pays contre 7,6% pour les industries diverses ; 8,2% pour les deux branches IMM et IEEE et 1,9% pour l'ensemble Textile, Habillement et Cuir.

## PART DES INDUSTRIES MANUFACTURIERES DANS LE PIB (EN 2009)

	En % du PIB total
Chimie	4%
IEEE + IMM	8,2%
Agroalimentaires	4,5%
MCCV	9,2%
Textile et Habillement+ Cuir	1,9%
Industries diverses	7,6%
Ensemble	35,4%

Source : Ministère du Développement et de la Coopération Internationale

Que peut-on conclure ? Entre les contraintes relatives à l'emploi à court terme qui incitent à encourager les industries de transformation et de montage et les contraintes relatives à l'intégration industrielle et à la productivité qui incitent à encourager les industries des intrants, demi-produits et biens d'équipement, la nouvelle politique industrielle à mettre en place dans le futur doit tenir de ce double impératif. On sait en effet que l'amélioration durable de la balance en devises et de la part de la VA par rapport à la production dépend grandement de l'amélioration de l'intégration industrielle. On sait aussi que l'emploi total dépend, dans la durée, l'amélioration de la productivité. Or l'amélioration de la productivité est dépendante sur le long terme de l'augmentation de K/L.

## La stratégie industrielle

Le tissu industriel tunisien compte actuellement près de 5 839 entreprises ayant un effectif supérieur ou égal à 10, dont 2 786 sont totalement exportatrices, soit 44% du total. Ces dernières génèrent plus de 60% de l'emploi total du secteur. En fait trois branches dominent : les ITH\$CC, les industries mécanique, électrique et électronique (IME) et les industries agro-alimentaires (IAA). Au total, ces trois branches forment près de 70% du nombre d'entreprises et participent pour plus de 80% des exportations des industries manufacturières.

Tissu industriel par branche Source: Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation - Mars 2011

Secteurs	TE*	ATE*	Total	%
Industries agro-alimentaires	180	874	1 054	18,1%
Industries des matériaux de construction céramique et verre	30	414	444	7,6%
Industries mécaniques et métallurgiques	183	418	601	10,3%
Industries électriques, électroniques et de l'électroménager	246	132	378	6,5%
Industries chimiques	118	394	512	8,8%
Industries textiles et habillement	1 710	324	2 034	34,8%
Industries du bois, du liège et de l'ameublement	31	173	204	3,5%
Industries du cuir et de la chaussure	223	78	301	5,2%
Industries diverses	65	246	311	5,3%
<b>Total</b>	<b>2 786</b>	<b>3 053</b>	<b>5 839</b>	<b>100%</b>

TE : Totalement exportatrices, ATE: Autres que totalement exportatrices.

Sur le plan de l'emploi, les ITH génèrent 39,2% du total, contre 15,3% pour les IME et 13,6% pour les IAA, soit 68,1% du total des emplois industriels. C'est dire l'importance stratégique de ces trois branches par rapport à l'emploi.

Les entreprises dont l'effectif est supérieur ou égal à 10 occupent 506 570 personnes.

Secteurs	Emplois TE*	Emplois ATE*	Total	Part
IAA	16 706	52 068	68 774	13,6%
IMCCV	1 079	27 769	28 848	5,7%
IMM	12 822	23 229	36 051	7,1%
IEE	68 109	9 229	77 338	15,3%
ICH	17 712	21 292	39 004	7,7%
ITH	180 728	17 807	198 535	39,2%
IB	1 233	8 446	9 679	1,9%
ICC	28 895	2 538	31 433	6,2%
ID	3 958	12 950	16 908	3,3%
<b>Total</b>	<b>331 242</b>	<b>175 328</b>	<b>506 570</b>	<b>100%</b>

Source: Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation - Mars 2011

Le nombre d'entreprises à participation étrangère s'élève à 1 976 dont 1 223 sont à capitaux 100% %. 1 671 entreprises sont totalement exportatrices. Elles se concentrent pour l'essentiel dans le textile, l'habillement et le cuir. La taille moyenne de ces entreprises est de près de 120 salariés par entreprise, ce qui, conjugué à la spécificité de l'activité, rend improbable le recrutement de cadres en nombre et quelque peu lointain la perspective de l'intégration (on ne parle naturellement pas ici du taux d'intégration au sein de l'entreprise qui est égal à VA/CA, mais du contenu en importations de la demande finale ou encore des contenus en importations des exportations).

Source: Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation - Mars 2011

Secteurs	France	Italie	Allemagne	Belgique	Autres
IAA	35	36	2	1	56
IMCCV	14	25	2	1	31
IMM	99	64	5	4	43
IEE	99	71	43	2	61
ICH	87	35	11	3	54
ITH	373	247	83	114	209
IB	21	11	4	3	11
ICC	42	83	9	6	29
ID	27	14	5	5	20
<b>Total</b>	<b>797</b>	<b>586</b>	<b>164</b>	<b>139</b>	<b>514</b>

NB: une même entreprise pouvant être comptabilisée plusieurs fois

A dire vrai, deux éléments primordiaux sont à retenir pour juger de la contribution réelle des secteurs et des branches à la consolidation de l'économie nationale : la VA et la balance en devises. A l'évidence les branches des THC, des IME et des IAA contribuent pour plus de 60% en moyenne de la valeur ajoutée des industries manufacturières. D'ailleurs, les IME ont contribué

pour 3,7% du PIB global en 2009, contre 3,0% pour les ITHC et 15,6% pour l'ensemble du secteur industriel manufacturier et 28,8% pour l'ensemble du secteur industriel.

#### Valeurs ajoutées en MDT par branche aux prix courants

Année	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Rang en 2006
IAA	652.4	645.5	786.1	847.2	830.9	859.1	902.2	1081.0	1116.3	1222.7	3
Industries du Tabac	30.1	32.8	36.7	40.8	44.9	47.5	49.7	53.1	56.8	58.8	8
THC	1186.7	1305.3	1367.4	1449.5	1721.6	1778.4	1769.7	1812.0	1787.2	1773.4	1
Industries diverses	498.4	519.6	562.2	611.4	649.0	678.6	719.9	767.1	782.0	811.7	4
Raffinage de pétrole	53.4	41.1	41.3	68.3	78.3	74.6	110.5	63.5	191.2	481.5	7
Industries chimiques	434.8	470.9	495.9	488.1	509.9	541.5	550.0	588.1	644.2	689.1	5
MCCV	374.6	399.4	421.6	446.6	468.2	490.7	526.9	600.9	616.8	663.7	6
IME	607.2	721.0	778.7	848.7	951.4	974.3	1059.0	1161.8	1359.3	1690.9	2
<b>INDUSTRIES MANUFACTURIERES</b>	<b>3837.6</b>	<b>4135.7</b>	<b>4489.9</b>	<b>4800.5</b>	<b>5254.3</b>	<b>5444.8</b>	<b>5688.0</b>	<b>6127.5</b>	<b>6553.8</b>	<b>7391.9</b>	

Source : INS

Si l'on analyse la contribution du secteur industriel manufacturier aux exportations, on constate que les IME ont contribué pour 30,8% des exportations en FOB en 2009 contre 15,5% pour le vêtement et accessoires ; 4,3% pour la chaussure et le cuir ; 8,8% pour les autres productions textiles et 9,5% pour l'agriculture, la pêche et les industries agroalimentaires. Pour bien situer les choses, notons que les mines, phosphates et dérivés participent pour 8,5% des exportations en 2009, contre 13,5% pour l'énergie et 9,1% pour les autres industries manufacturières. Mais s'agissant des importations en CAF, on constate alors que les rapports s'inversent quelque peu. En effet, les IME accaparent 46,1% des importations contre 14,6% pour le textile et le cuir alors que l'agriculture, la pêche et les industries agroalimentaires n'entrent que pour 9,4% des importations. Bref, les branches les plus dynamiques ne brillent pas nécessairement ni par leur balance en devises, ni par leur taux d'intégration industrielle.

#### Balance importations/exportations en valeur en MDT

Branche	2008		2009	
	Exportations	Importations	Exportations	Importations
IAA	1538,1	1397,2	1268,8	1137,8
ITHC	6098,3	4076,3	5558,1	3774,7
IME	6232,8	11920,3	6001,0	11929,6

Source : BCT

Trois raisons principales expliquent le rendement quelque peu négatif des industries THC au plan de la balance commerciale comme au niveau de la VA:



1. la faible disponibilité de la matière première sur le marché local, ce qui n'est pas le cas pour nos principaux concurrents (la Turquie, l'Inde et la Chine)
2. l'absence d'un environnement local compétitif
3. le manque d'investissements capitalistiques et à haut taux d'intégration et de VA

En fait, ce sont ces mêmes raisons qui expliquent schématiquement la faiblesse relative de la contribution des IAA et des IME à l'intégration industrielle et par là même à l'amélioration de la balance commerciale et en devises des branches énumérées.

## Propositions

Les mesures de moyen et de long terme intéressent bien évidemment l'amélioration de la productivité et de l'intégration industrielle. Un meilleur équilibre peut être recherché entre les activités à forte valeur ajoutée et à faible intensité de main-d'œuvre et les activités économiques à faible valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre. En d'autres termes, il faut trouver un juste milieu entre les contraintes propres à la pérennisation du triptyque Productivité-Revenus-Profil de la demande d'une part, l'abondance relative de la force de travail d'autre part.

Etant entendu que l'action doit porter pour ce qui est des industries manufacturières sur les IAA, les THC et les IME, il est impératif de revoir le mode de financement des projets à haute intensité de capital dans les trois branches. Pour ce faire, le code d'investissement doit être revu pour donner un bonus supplémentaire et attractif aux industries de matières premières et de demi-produits destinés aux IAA, IME et THC. Il est aussi impératif de resserrer notre stratégie industrielle pour :

- Orienter les ITH\$CC vers des créneaux à plus forte valeur ajoutée
- Faire des IME une locomotive pour l'ensemble des industries manufacturières en matière d'intrants et d'équipement.
- Consolider les IAA par la création de nouveaux produits et l'amélioration de la qualité et du packaging

Parallèlement, trois activités doivent être encouragées. Il s'agit d'abord de continuer à développer le potentiel qu'offrent les pôles aéronautiques et les TIC. Avec plus de 40 entreprises en activité actuellement, l'industrie aéronautique en Tunisie représente un véritable créneau à consolider et à développer. Les technologies de la communication TIC sont également un secteur prioritaire dans la mesure où il s'agit d'une activité ayant enregistré le taux de croissance le plus élevé en 2008 (17,8 %), contribuant ainsi à 10 % du PIB contre 2,5% seulement en 2002. Il s'agit ensuite des industries relatives à l'environnement, à l'écologie et au développement durable. En termes d'activité, cela représentera dans le futur une vraie source économique. En termes d'innovation, cela représentera aussi une grande opportunité. Il s'agit enfin des services liés à l'informatique, notamment les services liés à l'entreprise tels que les centres d'appels et les sociétés de développement de logiciels informatiques.

## La dimension régionale

Si l'on analyse l'implantation régionale des entreprises du secteur manufacturier, on constate que l'essentiel de l'investissement, de l'emploi et des revenus salariaux se concentrent sur le littoral, en particulier le Centre-Est, le Nord-Est et le District de Tunis.

La branche des IEEE (industries électriques, électroniques et de l'Electroménager), branche entraînant s'il est, se concentre en 2009 dans le Grand Tunis (Tunis, Ben Arous, Ariana, Manouba) avec 148 unités (43% du nombre total) et le Nord-Est (Bizerte, Nabeul et Zaghouan), avec 125 unités. Le gouvernorat de Sousse qui compte seulement 21 entreprises IEEE dont 18 sont totalement exportatrices, vient au second rang en termes d'emplois, après le Gouvernorat de Ben Arous. Au total, 85% des entreprises et des emplois sont concentrés sur les régions côtières.

### REPARTITION REGIONALE DES ENTREPRISES ET DES EMPLOIS DES IEEE

Gouvernorat	Nombre d'entreprises			Nombre d'emplois		
	TE	NTE	Total	TE	NTE	Total
Ben Arous	33	35	68	10 432	2 924	13 356
Sousse	18	3	21	11 594	80	11 674
Bizerte	26	9	35	8 099	776	8 875
Tunis	13	19	32	5 859	1 496	7 355
Nabeul	38	17	55	4 434	1 862	6 296
Zaghouan	25	10	35	4 342	256	4 598
Ariana	30	10	40	3 024	354	3 378
Monastir	16	1	17	1 316	21	1 337
Béja	6	3	9	1 694	87	1 781
Kairouan	3	2	5	1 511	42	1 553
Autres	11	19	30	1 677	706	2 583

Source : API/BDI- Novembre 2009

La branche des IMM se concentre, elle aussi, sur les régions côtières, principalement dans les gouvernorats de Ben Arous, Sfax, Nabeul, Sousse et Bizerte. Ces cinq gouvernorats totalisent 390 unités représentant 68% du nombre total des entreprises et 24 860 emplois soit 71% des emplois de la branche.

### Implantation des IMM par Gouvernorat

Gouvernorats	Nombre d'entreprises			Nombre d'emplois		
	TE	NTE	Total	TE	NTE	Total
Ariana	14	20	34	946	402	1 348
Ben Arous	29	78	107	1 911	5 205	7 116
Bizerte	22	31	53	2 731	2 526	5 257
Monastir	8	19	27	371	1 365	1 736
Nabeul	31	32	63	1 621	1 917	3 538
Sfax	8	96	104	703	4 577	5 280
Sousse	29	34	63	1 585	2 086	3 671
Tunis	6	16	22	124	829	953
Zaghouan	9	25	34	956	1 124	2 080
Autres	7	60	67	1 087	3 105	4 194
<b>Total</b>	<b>163</b>	<b>411</b>	<b>574</b>	<b>12 035</b>	<b>23 136</b>	<b>35 173</b>

La branche du textile et de l'habillement se concentre pour sa part dans le gouvernorat de Monastir avec 563 unités, soit 27% du total des entreprises du secteur, le Grand Tunis 20% des entreprises, Sousse 12%, Nabeul 11% et Sfax 9%. L'ensemble de ces régions totalise 80% des entreprises du secteur.

#### RÉPARTITION RÉGIONALE DES ENTREPRISES DU SECTEUR ITH EN 2008

Région	TE		NTE		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Monastir	480	27	83	24	563	27
Grand Tunis	348	20	87	25	435	21
Nabeul	224	13	13	4	237	11
Sousse	238	14	18	5	256	12
Sfax	114	6	65	19	179	9
Bizerte	128	7	7	2	135	6
Autres régions	220	13	70	21	290	14
<b>Total</b>	<b>1 752</b>	<b>100</b>	<b>343</b>	<b>100</b>	<b>2 095</b>	<b>100</b>

L'implantation régionale des industries agroalimentaires accuse le même degré de concentration que les autres secteurs des industries manufacturières bien que l'on puisse attendre le contraire. Ainsi Sfax et Nabeul accaparent le quart des entreprises. Toutefois le Grand Tunis avec 18,2% de l'ensemble des entreprises n'est classé que second derrière la région du Centre-Est, 26% du total.

#### REPARTITION DES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES PAR GOUVERNORAT (SITUATION DU 01/11/2009)

Gouvernorat	T.E	N.T.E	Total	Gouvernorat	T.E	N.T.E	Total
Ariana	3	18	21	Manouba	3	21	24
Béja	5	27	32	Médenine	3	73	76
Ben Arous	14	67	81	Monastir	6	32	38
Bizerte	6	36	42	Nabeul	36	107	143
Gabès	6	19	25	Sfax	23	127	150
Gafsa	-	19	19	Sidi Bouzid	2	18	20
Jendouba	2	34	36	Siliana	1	24	25
Kairouan	4	39	43	Sousse	5	52	57
Kasserine	-	14	14	Tataouine	-	5	5
Kébili	6	9	15	Tozeur	24	11	35
Le Kef	-	19	19	Tunis	11	41	52
Mahdia	2	22	24	Zaghouan	2	35	37
				<b>Total</b>	<b>164</b>	<b>869</b>	<b>1 033</b>

L'industrie chimique se distingue, comme il est attendu, par une forte concentration régionale. En effet, la majorité des entreprises sont implantées dans la région du Grand Tunis avec 96 unités employant 11 213 personnes (47% de l'emploi). Toutefois, Sfax avec 38 unités employant 3 324 personnes (13% de l'emploi) et Sousse avec 24 entreprises employant 2 091 personnes (9% de l'emploi) dominent le reste des régions. Au total, 61% des entreprises, ayant 10 emplois et plus, sont implantées dans les régions du Nord Est et 30% dans le Centre Est.

REPARTITION DES INDUSTRIES CHIMIQUES ET DES EMPLOIS PAR REGION

Région	Entreprises		Emplois
	Nombre	En %	Nombre
Grand Tunis+ Nord-Est	147	61	14 155
Centre-Est	72	30	8 682
Sud-Est	2	1	27
Nord-Ouest	9	4	161
Centre-Ouest	6	2	212
Sud-Ouest	5	2	920
<b>Total</b>	<b>241</b>	<b>100%</b>	<b>24 157</b>

Le secteur des MCCV compte en 2008 plus de 700 entreprises employant 27972 dans 427 unités de taille supérieure ou égale à 10 personnes. L'emploi total est estimé à près de 30.000. Parmi les 427 entreprises, 42% sont implantées dans la région du Nord-Est contre 20% dans le Sud-Est et 15% dans le Centre-Est.

La répartition géographique des entreprises du Bois, Liège et Ameublement appartenant aux industries diverses, confirme la prédominance du Grand Tunis (47 unités employant plus de 2 000 personnes) suivi par Sfax et Sousse avec respectivement 43 et 29 entreprises employant 2 135 et 2 655 personnes. Les industries des matières plastiques appartenant au même secteur sont concentrées, elles aussi, dans le Grand Tunis, Sfax et Sousse, soit 67% du total des entreprises et 71% de l'emploi total. En fait, on constate la même concentration géographique pour l'ensemble des industries diverses.

**Bref, il y a concentration des industries manufacturières et de l'emploi industriel et salarial dans les régions côtières, qu'il s'agisse d'industries à haute intensité de main-d'œuvre comme le textile, l'habillement, le cuir ou la chaussure ou d'industries à haute intensité de capital comme les MCCV ou la chimie. Cependant l'espace géographique national se distingue par une moindre concentration de la branche des activités des services sociaux et de l'administration. Ce n'est nullement le cas de l'emploi précaire (BTP et agriculture) qui se concentre dans les régions défavorisées de l'Ouest et du Sud à l'heure même où le déclin des activités des « industries textiles et cuir » touche plus durement les régions de l'Ouest. Cette configuration explique très largement l'inefficacité des mesures d'accompagnement à l'emploi dans les régions de l'intérieur et du sud.**

Aucun développement des régions de l'intérieur et du sud n'est possible si cette implantation reste inchangée. De même qu'aucune politique de redistribution équitable des richesses produites ne peut avoir des effets tangibles dans un environnement caractérisé par un fort déséquilibre sur les plans social et régional, aucune politique de développement sur le plan national ne peut être efficiente si elle n'intègre pas comme composante essentielle le développement équitable des régions. La politique suivie depuis quarante ans constitue l'exacte négation de ce principe. Cette politique a en effet été construite sur des mesures d'incitations au développement des régions défavorisées (déconcentration administrative et industrielle) au moyen d'exonérations fiscales et/ou sociales et en prenant en charge par l'Etat de quelques dépenses d'investissement (frais d'études, etc.). Pour des raisons politiques évidentes, cette politique a occulté le fait que les avantages initiaux des régions favorisées se sont renforcés entre-temps, de sorte que même un taux de croissance plus élevé que celui des régions

favorisées ne serait pas en mesure de permettre aux régions défavorisées de combler leur retard.

Cette politique n'a pas voulu non plus prendre en considération les effets additifs du PAS dans l'accélération du développement inégal des régions. On pouvait se douter pourtant que les politiques de restriction des dépenses sociales induites par le PAS (santé, éducation et culture) allaient accentuer la pauvreté des régions pauvres et la richesse relative des régions riches. Au surplus, les stratégies du développement liées au PAS appellent au renforcement du secteur privé et à la spécialisation de l'industrie manufacturière en faveur de l'exportation. Or, cela a conduit à favoriser davantage encore les régions les plus développées du littoral (dynamique de l'acquis et de la géographique). On peut mesurer le renforcement de ce basculement démographique et socioéconomique de l'Ouest, du Centre et du Sud-Ouest vers le littoral en se référant aux parts respectives des régions dans l'emploi salarié, l'emploi industriel, l'emploi par branche ou encore en prenant en considération le sens et l'intensité de la migration intérieure ou le niveau des dépenses de consommation par région.

La « spécialisation » instaurée de fait par les pouvoirs publics pour ce qui est de la nature de l'activité économique par région (à tel gouvernorat le tourisme saharien et les dattes, à tel autre les mines, etc.), n'a strictement aucun sens du moment que cette stratégie n'est pas intégrée dans le cadre d'une politique de développement basée sur la polarisation et l'espace de développement. Le développement n'est en effet pas morcelable à souhait.

C'est dans ce cadre qu'il faut instaurer le découpage du territoire national en régions économiques. La notion même de pôle et d'espace de développement n'est concevable que par rapport à un découpage régional qui dépasse nécessairement les limites géographiques de nos actuels gouvernorats. Pour asseoir cette vision, les gouverneurs de région économique pourraient se voir octroyer un rang de Secrétaire d'Etat, leur donnant ainsi accès aux Conseils des Ministres chaque fois que le besoin s'en fera sentir. L'instauration d'une véritable péréquation financière fiscale entre régions développées et régions moins développées nous paraît inévitable, car comment rééquilibrer les régions sans passer par des recettes fiscales régionales en hausse. On pourrait alors confier aux régions et à leurs assemblées élues le soin de décider sur place de la conception et de l'exécution de l'infrastructure d'un certain rang. On y gagnera en coût et en délais de réalisation. Il est évidemment capital, dans ce cas, de donner à l'administration régionale une armature administrative et technique digne de ce nom : administrateurs, économistes, démographes, statisticiens, ingénieurs, etc. Pour l'heure, l'administration régionale en manque.

## **La réforme de la politique de l'emploi**

Jusqu'ici, la politique de l'emploi menée en Tunisie a été articulée autour de deux composantes : la croissance et ses bienfaits supposés sur les créations d'emploi, l'« ensemble des interventions publiques sur le marché du travail, visant à en améliorer le fonctionnement et à diminuer les déséquilibres qui peuvent y apparaître ». Si la première composante peut être considérée comme pouvant relever d'une politique de l'emploi (on y reviendra un peu plus loin), la seconde, par contre, ne relève que d'une politique du chômage. En fait, tant qu'elle a pu compter sur l'immigration et sur les recrutements en masse dans la fonction publique et les entreprises nationales, la politique de l'emploi en Tunisie a plus au moins tenu la route. Mais dès que les « sources » de l'immigration se sont plus au moins taries, que le recrutement dans le secteur public est devenu rare et que le

différentiel demande-offre d'emploi est devenu important et qualitatif, les limites de cette politique sont devenues criardes. A cela plusieurs raisons.

Pour l'essentiel les mesures « d'accompagnement » à la croissance ont tourné autour de l'incitation à l'embauche moyennant des dégrèvements fiscaux et sociaux, la création d'emplois supplémentaires dans le secteur public, l'aide à la création de micro-entreprises par les jeunes, l'aide à l'insertion dans la vie active par le biais de stages en entreprises, l'introduction d'une plus grande flexibilité sur le marché du travail et la favorisation du travail à mi-temps et des départs à la préretraite. Or, on sait que ces mesures, appliquées ailleurs aussi, n'ont jamais pu franchir un certain seuil. Dans notre cas, les politiques actives de l'emploi (PAE) n'ont servi qu'à dissimuler le sous-emploi et à occulter les dimensions réelles du chômage. Peu de stages du type SIVP ont abouti à un CDI et tout indique que les SIVP n'ont guère préparé les stagiaires à voler de leurs propres ailes, principalement dans les régions défavorisées. Sur la croissance et ses effets sur l'emploi, rien de vraiment tranché ne permet de confirmer ou d'infirmier une telle corrélation. Ce que l'on peut dire par contre est qu'un taux croissance élevé ne diminue automatiquement pas le chômage puisque des poches de croissance peuvent exister par simple inertie et que les situations, d'un pays à l'autre, d'un taux de croissance à l'autre, ne permettent pas de tirer des conclusions définitives. Au demeurant, les effets sur le volume de l'emploi dépendent du différentiel entre la croissance de la production et celle de la productivité. Pour sa part, la croissance de la production peut résulter de gains de productivité qui ont à leur tour des effets plus contrastés sur le volume de l'emploi (croissance intensive). Quoi qu'il en soit, le résultat est là puisque l'économie nationale a enregistré des taux de croissance relativement élevés à l'heure même où la situation du chômage s'est sensiblement aggravée.

Pour cacher aux yeux du monde et à nos propres yeux la vraie dimension du problème, tous les artifices furent utilisés. Ainsi les statistiques officielles nous révèlent-elles que Sidi-Bouزيد a un taux de chômage « très modéré » (moins de 10% en 2007) comparativement à Siliana ou Jendouba par exemple (entre 24 à 26%) et que le Nord-Ouest et le Sud-Ouest ont des taux avoisinant les 20% (seulement). Plus grave, les indicateurs disponibles ne permettent pas de saisir la dimension de la précarité et du sous-emploi (le sous-emploi est défini comme étant « la productivité au travail d'une personne qui est inférieure à son niveau de plein-emploi » BIT 1999).

Taux de chômage par région en 2007

	Taux de chômage
District de Tunis	13,9%
Nord-Est	10,3%
Nord-Ouest	19,6%
Centre-Ouest	14,3%
Centre-Est	11,7%
Sud-Ouest	20,0
Sud-Est	17,6%
ENSEMBLE	14,1%

Source : INS, 2008.

Plus de la moitié des gouvernorats ont des taux supérieurs à la moyenne. Certains gouvernorats de l'intérieur ont même des taux de chômage très supérieurs à la moyenne du pays :

24 à 26% : Tozeur, Jendouba et Siliana.

20 à 22,5% : Kasserine, Gabès, Gafsa

14 à 19% : Tataouine, Mahdia, Manouba, Le Kef, Ben-Arous, Kébili, Médenine.

4 gouvernorats ont des taux très modérés (moins de 10%). Il s'agit de Zaghuan, Monastir, Nabeul et Sidi Bouزيد.

Comment saisir la réalité de la situation de l'emploi dans ces conditions ? Question difficile puisque l'instrumentation méthodologique et statistique adéquate nous manque et que la situation politique ajoute à la confusion générale. Cependant, quelques traits peuvent être soulignés.

1. **L'emploi en Tunisie se caractérise par le sous-emploi et la précarité.** Les travailleurs du secteur informel (433036 emplois en 2002 selon l'INS) et les travailleurs à domicile (320 000 personnes selon certaines estimations) constituent plus du quart de l'emploi global. Le travail saisonnier (Agriculture, BTP et Tourisme pour l'essentiel) occupe le 1/10 de l'emploi total. Quant au travail à temps partiel, il occupe selon diverses sources plus de 16% de l'emploi global. Le sous-emploi touche donc près de 40% de la population occupée. Par ailleurs, les contrats à durée déterminée (CDD) représentent ainsi 41% des contrats de travail dans les industries textiles, de l'habillement, du cuir et de la chaussure (ITHCC), et 58% dans le tourisme. On peut donc dire que le sous-emploi et la précarité touchent plus que la moitié de la population active potentielle en 2007. Pour sa part, la Banque mondiale estime que près de 1,2 millions de travailleurs occupaient un emploi partiel, saisonnier ou précaire en 2002.
2. **L'emploi en Tunisie se caractérise par une rapide tertiarisation.** Toutefois, les données chiffrées infirment cette thèse, du moins à première vue. En effet, l'évolution de la structure de la population occupée par secteur d'activité montre que la part du Commerce et des Services se situe en 2010 à 49,3% (contre 17,7% pour l'agriculture et la pêche et 33,0% pour le secteur secondaire), soit à peu près le même niveau qu'en 2005 (49,0%) et même cinq auparavant. On pourrait donc évoquer une stabilisation et non une forte tertiarisation sauf que si l'on se reporte à l'évolution de la même structure dans les pays industrialisés tôt comme la Grande-Bretagne ou les pays industrialisés tard comme le Japon, le déversement de la main-d'œuvre du secondaire et du primaire vers le tertiaire s'est effectué en relation avec l'évolution des productivités sectorielles (cela explique d'ailleurs que la part du secondaire dans la population occupée totale est nettement plus élevée dans les pays industrialisés tôt par rapport aux pays industrialisés tard). Rien de tel ne s'est produit en Tunisie.
3. **L'emploi en Tunisie se caractérise par l'inadéquation entre les formations et les offres d'emploi de l'économie.** Dès le début des années quatre-vingt et une fois la source de l'immigration plus au moins tarie, aucun effort d'adaptation de la formation professionnelle par rapport aux offres d'emploi ne fût consenti. On continua à former en fonction des capacités d'accueil des centres et de l'Université sans jamais anticiper le moins du monde sur l'évolution des besoins futurs de l'économie. Il faut dire qu'aucune prévision spécifique n'a été réalisée, non faute de moyens mais bien par manque de volonté. Cela me rappelle l'anecdote, réelle, d'un bourgeois de ma région qui acheta naguère une voiture tout en ne sachant pas bien conduire. Un jour, dans un tournant qu'il connaissait bien pourtant, il lâcha tout, freins et volant, pour crier 'fossé, fosse' pour s'encastrer dans ce fossé. C'est très exactement ce qui se passa pour notre politique de l'emploi. Les effectifs scolaires étaient bien connus, leur évolution aussi. On savait donc que le nombre de diplômés du supérieur allait exploser et que parallèlement les besoins de l'Education allaient diminuer. On savait aussi que la formation universitaire correspondait peu à l'évolution économique et que le mode de savoir dispensé ne permettait pas aux diplômés de s'adapter même quand ils le voulaient bien.
4. **L'emploi en Tunisie se caractérise par les effets du PAS (Plan d'Ajustement Structurel).** D'un côté, les rigueurs de la politique économique et financière ont conduit au rétrécissement des capacités de l'emploi dans la Fonction Publique et les entreprises nationales, de l'autre les exigences du PAS ont conduit à la déréglementation du marché du travail et la précarisation de l'emploi salarié. Ainsi et selon la Banque Mondiale elle-

même, 600 000 personnes occupaient un emploi partiel en 2004 et 550 000 autres personnes occupaient un emploi saisonnier, soit 42% de l'emploi global à l'époque. On peut donc dire que le travail précaire est donc devenu un trait caractéristique du marché du travail tunisien. Les contrats à durée déterminée (CDD) représentent ainsi 41% des contrats de travail dans les industries textiles, de l'habillement, du cuir et de la chaussure (ITHCC), et 58% dans le tourisme.

5. **L'emploi en Tunisie se caractérise par la prolifération du travail au noir.** Ce phénomène est lié d'une part à la fragilité et au rendement du travail dans le secteur informel, d'autre part à l'accroissement du nombre de personnes pourvues d'un « second emploi » et du nombre de retraités repositionnés sur le marché du travail après leur départ à la retraite. D'aucuns ont été tentés de vite sauter le pas en faisant prévaloir une corrélation entre le double-emploi (ou l'emploi-retraite) et le taux de chômage. Pour l'heure, aucune étude sérieuse ne confirme cette corrélation.
6. **L'emploi en Tunisie se caractérise désormais par une grande incertitude.** A l'heure actuelle, l'impact de la situation politique et sociale sur l'emploi existant n'est pas connu. Nonobstant l'emploi dans le primaire, l'industrie non manufacturière et l'Administration qui sera altéré à un degré moindre, l'emploi dans les industries manufacturières et les services marchands (Tourisme et Transport notamment) est directement lié à la conjoncture post-14 Janvier. Quant aux créations d'emplois et dans la mesure où elles sont nécessairement dépendantes de l'évolution de cette conjoncture, nul ne saurait avancer des hypothèses plausibles. Il faudra probablement attendre le résultat des élections et les premières mesures gouvernementales pour en statuer.

Quoi qu'il en soit, notre politique de l'emploi doit être revue, dans ses buts, ses moyens et sa philosophie générale. Des éléments constitutifs de cette politique ont déjà été exposés dans le chapitre consacré à la politique du développement. D'autres le seront en conclusion de celui-ci. Il s'agit pour l'heure d'insister sur les erreurs à ne pas commettre. En effet, l'affolement et l'amalgame n'ont jamais été de bons conseils.

1. **Quelle que soit la gravité de la situation, c'est le nombre d'emplois qu'il faut augmenter et non le nombre d'employés.** S'agissant de la Fonction Publique et des entreprises nationales, le recrutement doit correspondre aux besoins, strictement aux besoins. En effet, l'accroissement abusif du nombre de fonctionnaires conduit à l'alourdissement de la charge fiscale qui pèse sur l'économie et sur les salariés eux-mêmes, pire à clochardiser davantage les fonctionnaires et à pérenniser le comportement malsain du « beylik ». Si l'on procède de même dans les entreprises publiques, ce sont les consommateurs qui en paient le prix (Electricité, Gaz, Transport) ou bien encore les investissements futurs de ces entreprises avec des conséquences graves sur l'emploi lui-même.
2. **Il ne faut pas recourir à la préretraite.** En 1986, 4507 personnes ont été mises à la préretraite pour un coût total de plus de 72 MD et non pour 12 MD comme les services du Plan l'avait prévu (ces services ont tablé sur 10.000 préretraités). Ainsi le coût unitaire s'était élevé à quelque 18.000 dinars, soit trois fois plus que le coût d'un emploi créé dans l'industrie manufacturière en moyenne. Le simple sens aurait souscrit à la nécessité de créer plus d'emplois avec cet argent. Au demeurant, notre système de retraite est financé par répartition et non par capitalisation. Le financement de la préretraite signifie donc l'alourdissement de la charge qui pèse sur les actifs cotisants et la mise en danger des équilibres financiers des régimes.



3. **Il ne faut pas céder aux sirènes trompeuses du malthusianisme.** Dans son ouvrage « La montée des jeunes » Alfred SAUVY donne une définition très précise du malthusianisme en notant « *chaque fois que se produit une différence (il s'agit ici de la différence entre la demande de population active et l'offre d'emplois), un écart entre deux grandeurs, deux choses qui devraient être au même niveau, il y a deux façons de rétablir l'équilibre, aligner vers le haut ou vers le bas. En annonçant qu'il y a excès de quelque chose, l'optique malthusienne suggère instinctivement de niveler vers le bas* ». Autrement dit, cette vision se base sur le postulat erroné que la quantité de travail est limitée. Il faut donc « partager » le travail. Or sous-entendre que le travail est limité nous renvoie à un autre postulat erroné, lui aussi : c'est celui de la saturation des besoins. On sait pourtant que les besoins ne sont pas tous satisfaits, mais les politiques économiques n'en ont cure puisqu'elles sont confortées par le vox-populi et par la force de l'apparent, éventuellement même par les syndicats et les réflexes corporatistes : trop de médecins, trop d'avocats, trop de vendeurs, trop de professeurs, etc. Alfred Sauvy disait: « le travail crée le travail ». Car il n'existe de leviers essentiels pour améliorer durablement la situation de l'emploi que l'investissement, la formation, le développement régional et l'amélioration des revenus.

A l'heure actuelle, près de 180.000 chômeurs du Supérieur attendent de trouver un emploi dont près de 80% de maitrisards et de diplômés des filières courtes. Dans les prochaines cinq années, 50.000 diplômés du supérieur au moins se déverseront annuellement sur le marché du travail dont l'essentiel sera toujours composé des filières les moins aptes à l'insertion dans la vie active. Ni l'économie tunisienne, ni nulle autre économie de taille ou de niveau de développement comparable ne sont capables de résorber ce type de chômage dans le court terme. Par ailleurs, il serait irresponsable de faire croire aux diplômés du supérieur que leur problème trouverait une solution indépendamment du chômage en général. En fait, le nombre d'emplois qui pourraient être offerts aux diplômés du supérieur est dépendant du volume des emplois créés de façon globale. Dans cette perspective, l'Université, le système éducatif et la formation professionnelle nous doivent un sérieux examen de conscience. Comment ces institutions acceptent-elles de rester neutres ou passives face à l'inadaptation « professionnelle » et sociale des diplômés alors que la Nation leur octroie plus de 8% de son PIB ? Au-delà de la responsabilité des pouvoirs publics, le corps enseignant et les formateurs ont à assumer les leurs de responsabilité. Par manque d'adaptation, notre politique éducative et de formation est en train de produire des effets négatifs sur la croissance, les revenus et l'emploi.

On ne bâtit évidemment pas sur du vent. Il nous faut donc partir des réalités économiques nationales et internationales : manque de compétitivité et d'intégration de l'économie nationale, poches de résistance aux progrès et à l'amélioration de la productivité, effets de la globalisation, de la concurrence étrangère et du caractère volatil des marchés financiers, etc. Parallèlement, l'idéologie, quelle qu'elle soit, doit être bannie. C'est dans ce cadre qu'il nous faudra passer nécessairement par la création de beaucoup plus d'emplois salariés dans les régions défavorisées afin de faire « émigrer » l'emploi au lieu d'encourager l'émigration des populations (il y a une corrélation directe et significative entre le niveau de l'emploi salarié et l'emploi total dans les régions d'une part, le niveau des dépenses par personne et par an d'autre part). Sur ce plan, le « volontarisme » n'y suffira naturellement pas. Malgré tout, certains pays libéraux n'ont pas hésité à recourir à des mesures volontaristes (exemple du Général de Gaulle en France

concernant le « déménagement » de l'activité industrielle du bassin parisien vers la province). C'est pour dire que dans ce domaine, ce n'est pas l'idéologie qui doit primer, mais bien l'intérêt général. Au demeurant, entre un Etat « neutre » et un Etat « omnipotent », il y a bien une marge. Au-delà des querelles idéologiques, n'importe quel observateur avisé conviendrait que rien ne peut être fait dans certaines régions de l'intérieur et du sud sans l'intervention ou la bienveillance des autorités régionales. Le nier, c'est faire preuve d'une grande mauvaise foi.

## Les mesures structurelles

- L'emploi n'étant en définitive que la résultante l'activité économique, le négatif de la photo en quelque sorte, la première mesure doit viser au déblocage et ensuite l'accélération du processus du développement. Un acte politique nécessaire peut symboliser le changement de cap ainsi introduit : la création d'un Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi.
- La seconde mesure concerne l'orientation de l'investissement vers les activités à haute teneur en VA. Conformément à ce qui a été noté précédemment, cette orientation nécessite la révision du code de l'investissement et du mode de financement et peut être même la redéfinition du rôle de l'Etat dans le secteur concurrentiel. Cette hypothèse ne doit pas être écartée au nom de l'idéologie, qu'elle soit libérale ou étatiste.
- La troisième mesure est d'ordre « culturel ». Jusqu'ici, l'entreprise tunisienne a été considérée par les travailleurs et l'Etat comme une vache à lait, sans plus. Or, c'est l'entreprise qui crée la richesse et l'emploi en fin de compte. L'absence d'une culture d'entreprise fait toute la différence entre une société progressive et une société régressive. Il est donc indispensable qu'au sein des entreprises, le dialogue social puisse prendre corps pour aller au-delà des considérations classiques sur le salaire ou les conditions de travail.
- Pour ce faire, il est urgent de développer et de diversifier l'information économique. Il n'est pas normal que l'école ne puisse pas dispenser une culture économique minimale et basique ni que les informations économiques soient produites uniquement par les instances officielles. Et d'ailleurs comment rendre la vie démocratique aussi pleine que possible si le citoyen n'a pas les moyens de comprendre les implications des décisions économiques et financières que le gouvernement prend en son nom.
- Le cas particulier des petites et moyennes entreprises doit être pris en considération tant au niveau du financement qu'au niveau de l'octroi des marchés de l'Etat (les deux volets étant liés au demeurant) ou bien encore au niveau de la flexibilité. En effet, le développement des entreprises ne s'opère pas de façon similaire ou linéaire selon qu'il s'agisse de grandes ou de moyennes et petites entreprises. Une grande entreprise sait négocier et obtenir un allègement de ses taux d'intérêt débiteurs, mais pas une PME. A ce problème s'ajoutent le manque de fonds propres des PME ainsi que la difficulté de fournir les garanties exigées par les banques.
- Il s'en suit que le système financier doit être réformé à son tour, et ce pour insuffler à l'activité économique la dynamique qui lui manque. Pour l'heure, ce système se contente de prélever des intérêts sans trop s'impliquer outre mesure dans le processus de développement du pays.
- Toute politique de l'emploi doit intégrer à l'avenir la participation active des régions à l'aménagement du territoire et à l'essor de la politique industrielle. Sans cette participation, on continuera à créer des emplois là où le chômage est le moins virulent alors qu'il s'agit de créer des emplois là où se trouvent les taux de chômage les plus importants.

- L'amélioration de la situation de l'emploi est dépendante de notre connaissance du marché de l'emploi et de son évolution future. Il s'agit d'une part d'affiner nos données relatives à la demande d'emploi à travers la révision des taux d'activité spécifiques par sexe et âge afin de mieux tenir compte de la réserve de population active qui vient à chaque fois perturber le volume de la demande additionnelle. Il s'agit d'autre part de mieux connaître l'offre par type et niveau de qualification. Cette logique s'applique naturellement à l'échelle régionale. Sans les données recueillies par ce biais, aucune prévision n'est possible à l'heure où les incertitudes liées à la conjoncture internationale ou nationale ajoutent à la faiblesse ou à l'insuffisance de notre instrumentation statistique et de prévision.
- L'amélioration de la situation de l'emploi passe aussi par la diminution de la durée du chômage. Ceci n'est possible que si les moyens de gestion du marché de l'emploi sont réformées et si, concomitamment, la formation professionnelle réaménagée afin qu'elle puisse répondre rapidement à la demande des entreprises. La structure qui chapeaute la formation professionnelle devra donc être revue en conséquence.
- Un dernier point et des plus importants : la préparation à la vie active. Il ne faut pas le cacher, notre système éducatif ne prépare pas suffisamment à l'entrée dans la vie active et notre système de formation ne prépare pas non plus à l'entrée dans la vie professionnelle. Il faut donc engager sans tarder la préparation des « assises nationales à l'insertion ». Université, entreprises, spécialistes, formation professionnelle, parents d'élèves et élèves eux-mêmes doivent y être invités.

### **Mesures conjoncturelles**

- Etant donné la place qu'occupe le secteur du BTP dans l'emploi et de son impact sur les autres secteurs économiques, un programme national de construction d'édifices publics peut être proposé. A l'heure actuelle, l'Etat et les Caisses de Sécurité Sociale dépensent des sommes considérables en location de bureaux. C'est le cas aussi bien à l'échelon central que dans les régions. Pour ce faire, un « réaménagement » des crédits alloués à certains projets d'infrastructure s'impose, en raison notamment de leur moindre impact sur l'emploi.
- La seconde mesure concerne la mise en place d'équipes pluridisciplinaires à la disposition des Gouverneurs : économistes, démographes, sociologues, pédagogues, planificateurs, financiers, etc. Ces équipes doivent donc recevoir une formation complémentaires au sein de l'Université, de l'Administration centrale et des instituts et organismes publics : INS, IEQ, Normalisation, CEPEX, etc.
- Un programme national d'archivage et micro-filmage des documents administratifs, juridiques et culturels doit être mis en place. Une Nation sans histoire est une Nation perdue. Ce travail, utile, est finalement à la portée des chômeurs du supérieur pour peu que les organismes officiels spécialisés soient appelés à la rescousse.

## Conclusions

Au-delà des combinaisons possibles des facteurs favorables et des conclusions des théories économiques du développement, il semble que seuls les pays ayant réussi à établir une meilleure répartition des revenus aient été à même de développer durablement une épargne suffisante pour financer leurs investissements. Dans la situation d'un pays émergeant comme le nôtre caractérisé par un grand écart de patrimoine et de revenus, l'épargne des plus nantis n'est pas nécessairement consacrée à l'investissement mais plutôt à des consommations de luxe ou exportée vers l'extérieur. Parallèlement et en raison de la politique suivie, l'épargne des classes moyennes est insuffisante pour soutenir l'effort d'investissement. D'ailleurs l'épargne ne parvient pas directement à l'investissement puisqu'il transite par les institutions financières qui le rendent cher et parfois même inaccessible. La politique des revenus a donc des effets directs sur l'investissement et la croissance.

Notre pays semble avoir sacrifié son processus de développement en s'inclinant devant la théorie de l'offre telle qu'est prônée par les institutions financières internationales, notamment en ce qui concerne la question de la modération salariale. L'aggravation des inégalités et le moindre bénéfice tiré de la croissance par le plus grand nombre s'expliquent essentiellement par le bas niveau des salaires minima et par la compression des salaires réels. Cette compression (il s'agit en fait d'une baisse avérée des salaires réels) n'a pas manqué d'arrêter net l'évolution du profil de la demande mesurable par la stagnation relative de l'évolution des coefficients budgétaires. De plus, le resserrement des inégalités se traduit par des opportunités de croissance fondées en partie sur le marché intérieur alors que l'accroissement des inégalités, résultat de la compression des salaires, suscite invariablement une extraversion plus grande, c'est-à-dire une croissance fondée sur l'exportation de produits à faible valeur ajoutée et à faible niveau technologique.

C'est à ce niveau que le politique doit être réintroduit dans la réflexion en cours sur les rapports dialectiques entre développement et répartition des revenus, non qu'il fût absent dans l'explicitation des déterminants que nous venons d'évoquer, mais parce que de l'avis même des instances internationales le problème de la gouvernance se pose désormais en des termes tels que les interactions entre le fonctionnement et la nature des institutions politiques d'une part, le développement et la croissance d'autre part, doivent être prises en compte quant à l'efficacité comparative des processus d'une part, du niveau et des conditions de l'aide apportée par le FMI et la BM d'autre part. Autrement dit, il nous faut poser le problème de l'interaction des institutions politiques et du développement économique sur le long terme. Dans ce cadre, plusieurs facteurs politiques ont été mis en avant pour expliquer les écarts de croissance entre pays : démocratie, respect des droits de l'homme et de la propriété, instabilité politique, etc. On reste malgré tout dans une logique particulière (tronquée dirait-on) dans la mesure où les études en question ont considéré les variables institutionnelles comme des facteurs exogènes, déterminant la croissance à long terme sans être eux-mêmes influencés par les performances de l'économie. Tout indique, au contraire, que sur le long terme, le cadre institutionnel n'est pas figé et qu'il a une influence significative sur les déterminants de la croissance tout en subissant lui-même l'influence négative ou positive du développement économique. C'est très exactement le

sens du postulat que nous avons retenu dès le départ en réfutant l'existence d'une primauté de l'économique sur le social. Au demeurant, les liens entre sphère politique et sphère économique relèvent d'une relation très complexe, à l'instar de ce qui se passe entre démocratie et croissance. En tout cas, si la forme des institutions semble être en elle-même préjudiciable dans certains cas à de bonnes performances économiques, les relations qu'elle entretient avec les autres déterminants politiques renversent les termes de la réflexion. **La démocratie se présente ainsi comme une condition essentielle à une alternance du pouvoir et affecte, par ce biais, positivement la croissance. En même temps, et cela a certainement été le cas pour nombre de pays, l'alternance politique non maîtrisée peut conduire à l'instabilité politique, et par voie de conséquence au blocage ou au freinage du processus de développement.**

En fait, les résultats des études relatives à l'influence de l'instabilité politique sur la croissance économique sont moins indécis que ceux relatifs au rôle de la démocratie. Certes, l'instabilité politique ou institutionnelle a probablement des effets négatifs sur la croissance et le développement. Certes, l'alternance politique a une influence beaucoup moins claire sur les performances économiques d'un pays. Mais au bout du compte, ce type de raisonnement est vide de sens. La démocratie et la bonne gouvernance n'ont pas à être constituées en pendant ou en appendice de la croissance et du développement. De surcroît, si la nature du régime politique peut avoir des conséquences plus au moins directes et plus au moins quantifiables, certaines ou incertaines, positives ou négatives, sur la création des richesses, l'histoire montre avec autrement plus de certitude que la nature du régime politique a des incidences incontestables, presque logiques finalement, sur la répartition des richesses produites.

Cette proposition va naturellement à l'encontre des deux idéologies dominantes du siècle qui vient de s'écouler : le marxisme et le libéralisme. En effet, les doctrines libérales et le marxisme traditionnel ont partagé au fond la même croyance que la question de l'égalité n'en est pas une puisque la dynamique économique du marché d'un côté, la logique de la lutte des classes de l'autre, auront à résoudre toutes les questions sociales. Or si l'une a échoué au niveau de la création des richesses, l'autre a échoué au niveau de leur répartition. Nous sommes donc en droit de renvoyer dos-à-dos ces deux conceptions et de poser la question des rapports liberté/égalité à partir d'une théorie à élaborer de la justice sociale. C'est d'autant plus nécessaire que la prédiction, très violemment contestée à son époque, de Raymond ARON sur la parenté des modèles marxiste et libéral (tous deux qualifiés par lui de modèle de croissance) sonne juste et que nous ne cessons de dire ici qu'il faut mettre l'accent en priorité sur les interrelations socioéconomiques propres à un processus de développement.

Si nous considérons qu'il y a bien quatre sphères jouant pleinement dans le déblocage de notre processus de développement et de son accélération par la suite: la politique de développement, la stratégie industrielle, le système éducatif et de formation, la politique de redistribution des revenus; on conviendra aisément qu'aucune sphère n'est indépendante par rapport aux trois autres, et que toute sphère est conditionnée dans son évolution par les évolutions des autres sphères tout étant elle-même à l'origine des évolutions affectant les autres sphères. Ainsi le rendement du système éducatif est tributaire des moyens que lui accorde la redistribution des

revenus (les transferts sociaux notamment), mais il dépend dans une large mesure de la répartition primaire des revenus en ce sens que la démocratisation de l'enseignement n'est pas suffisante à elle seule pour rétablir l'équité sociale, encore moins la mobilité sociale. De son côté, le processus de développement requiert l'accroissement de la productivité qui dépend tout à la fois de l'accroissement du capital par travailleur (K/L) et de l'accroissement du capital humain, lequel dépend de l'efficacité du système éducatif et de l'efficacité des mécanismes de répartition et de redistribution des revenus. L'intégration « développante » ne trouve donc pas ses références uniquement dans les agrégats et les indicateurs strictement économiques tel le TEI ou le contenu en importations de la demande finale, mais bien dans l'ensemble des structures structurantes (ou cognitives) et des structures structurées (ou sociales).

L'accroissement des richesses produites par un pays peut donc cohabiter avec l'élargissement de l'éventail des revenus et du patrimoine. Elle peut alors conduire à l'appauvrissement, ce qui n'est pas du tout contradictoire avec le recul concomitant de la pauvreté telle qu'elle est mesurée par la Banque Mondiale ou l'INS (à titre de comparaison, le BIT situe le taux de pauvreté en 1900 à 20,7% contre 6,7% pour l'INS). Il existe donc bien un seuil quant à la répartition primaire des revenus au-delà duquel toutes les politiques de redistribution sont inopérantes. Autrement dit, si la part des salaires dans la valeur ajoutée est faible au regard de la part de l'emploi salarié dans l'emploi total et des niveaux de productivité sectorielle, les mécanismes de redistribution des revenus conduisent invariablement à l'aggravation des inégalités sociales au lieu de les atténuer. **C'est dire que la répartition équitable des richesses doit d'abord s'effectuer au niveau de la répartition primaire, sinon la redistribution ne pourra jamais prendre le relais.** Notre propos va évidemment à l'encontre d'une certaine orthodoxie économique qui entend laisser les lois du marché décider seuls de la répartition primaire, mais on conviendra que l'état de déséquilibre actuel ne constitue nullement le résultat « normal » de ces lois, mais bien le résultat d'une option politique puisant ses références ailleurs que dans les réalités socioéconomiques du pays.

Si la fiscalité relève de l'importance accordée aux valeurs de citoyenneté et de solidarité par une société quelconque, elle relève aussi du choix politique quant à la cohésion sociale et à la solidarité nationale. Sur ce plan, la fiscalité constitue le moyen le plus simple et le plus efficace pour réduire les inégalités. Or notre système fiscal donne des privilèges exorbitants aux plus riches, qui paient moins d'impôts et détournent la loi à leur seul bénéfice. L'héritage « culturel » de l'ère Ben Ali est à cet égard des plus révoltants puisque ce régime a ancré l'idée que la fiscalité est une charité envers les moins bien nantis, une obligation morale pour les riches (Fonds de solidarité type 26-26 etc.), alors qu'il ne s'agit en fin de compte que d'un devoir élémentaire : payer ce qu'on doit à la collectivité. En effet, « *il y a une chose pire que de payer l'impôt sur le revenu, c'est de ne pas en payer* ».

Il est temps d'en finir avec des schémas de développement élaborés de façon centralisée, sans dialogue, sans la prise en compte des aspirations régionales et des déséquilibres sociaux. Notre stratégie du développement doit être démocratique, c'est-à-dire discutée à tous les niveaux, partant des régions et de leur potentialité pour aboutir à un schéma d'ensemble, cohérent et intégré. Ceci ne veut surtout pas dire que les préoccupations à l'échelle nationale doivent être minimisées, au contraire. Notre politique de développement devra donc concilier la

« construction » d'un modèle en deux volets, sinon elle ne sera ni réaliste ni efficace. Elle doit pour ce faire être tournée davantage encore vers les secteurs innovants et porteurs comme les TIC, la biochimie, l'économie du développement durable, etc. Mais elle doit surtout rechercher un point d'équilibre entre les secteurs riches en emplois mais pauvres en VA et les secteurs riches en capital et en VA, mais pauvres en emplois. Le même équilibre devrait être recherché entre les investissements directement productifs et les investissements à productivité différée comme l'enseignement, la formation, la culture et la santé.

**Bref, des réformes de fond, difficiles et complexes, attendent le pays. D'autres non évoquées ici sont aussi urgentes : les équilibres financiers de la sécurité sociale, la réforme hospitalo-universitaire (un vieux serpent de mer), l'aménagement territorial, les circuits de distribution, la gestion de l'eau, la politique énergétique, etc. Aucun gouvernement aussi légitime et décidée qu'il soit, ne peut les réaliser si la société tunisienne reste exagérément impatiente, totalement amorphe ou foncièrement recroquevillée sur ses acquis. Des signes avant-coureurs n'incitent pas à l'optimisme : la pauvreté des débats et des programmes politiques, le développement exacerbé des corporatismes, le particularisme régional ou professionnel, l'absence de civilité, le nihilisme et le nombrilisme. La démocratie a pour tâche de rationaliser, canaliser et tempérer ces mouvements contradictoires. On verra bien si elle en sera capable et si le régime des partis généré inévitablement par le mode de scrutin choisi constituera oui ou non un handicap insurmontable. Souhaitons qu'il n'en soit pas ainsi, sinon le pays ira tout droit vers le mur.**